



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Mercredi 13 décembre 2023

Début de séance : 19 h 03

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 39
Présents : 31
Représentés : 8
Absent : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le mercredi 13 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués le 7 décembre 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Hervé GICQUEL**.

M. Lorenzo SCAGLIOSO a été désignée Secrétaire de séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	<i>Étaient représentés :</i>
M. Hervé GICQUEL	Mme Nicole MENOUE
M. Pascal TURANO	Mme Élise LONGUÈVE
Mme Marie-Hélène MAGNE	Mme Aurélie GIRARD
M. Benoît GAILHAC	M. Laurent LEGUIL
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	M. Gabriel TRABELSI
M. Patrick SEGALAT	Mme Nora YAHIAOUI
Mme Clothilde CERTIN	Mme Argentina DENIS
Mme Delphine HERBERT	Mme Oriane OUTIN
M. Sylvain DROUVILLE	
M. Jean-Pierre CRON	
Mme Rachel GRUBER	GROUPE CHARENTON PASSIONNEMENT
M. Jean-Marc BOCCARA	Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON
M. Michel VAN DEN AKKER	M. Serge TOURCHIK
Mme Adra EL HARTI	
M. Fabien BENOIT	
M. Pierre MIROUDOT	
M. Joël MAZURE	
Mme Valérie LYET	GROUPE CONSTRUIRE L'AVENIR À CHARENTON
Mme GONNET	M. Loïc RAMBAUD
Mme Claudia YANGO	
Mme Aurélie GIRARD	
M. Léoli MATOBO	
Mme Chanbo GUEGAN-ROS	GROUPE CHARENTON POUR TOU-TE-S
Mme Murielle MINART	M. João MARTINS PEREIRA
M. Lorenzo SCAGLIOSO	
Mme Brigitte MARGO	
	GROUPE VIVONS MIEUX À CHARENTON
	M. Francis RODRIGUEZ-LACAM
CONSEILLER MUNICIPAL SANS ETIQUETTE	
M. Mickaël SZERMAN	

Mme MENOUE a donné pouvoir à Mme LYET.
M. LEGUIL a donné pouvoir à M. CRON.
Mme YAHIAOUI a donné pouvoir à M. MAZURE.
Mme LONGUEVE a donné pouvoir à Mme HERBERT.
Mme GIRARD a donné pouvoir à M DROUVILLE.
M. TRABELSI a donné son pouvoir à M. MIROUDOT.
Mme CAMPOS-BRÉTILLON a donné pouvoir à Mme OUTIN.
Mme DENIS a donné pouvoir à M. MARTINS-PEREIRA.
M. SZERMAN a donné pouvoir à M. TOURCHIK à son départ après le point n°2.

Fin de séance : 22 h 33

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023</i>	5
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023	5
PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT	5
<u>COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES</u>	6
1 ° – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU 3^{EME} MAIRE-ADJOINT	6
2 ° – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU 11EME MAIRE-ADJOINT	10
3 ° – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024	10
4 ° PRESENTATION DU RAPPORT SYNTHETISANT LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA VILLE SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	36
5 ° – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022	38
6 ° – COMPLEMENT SUR LES MONTANTS DE L'IFSE ET MODIFICATIONS DES MONTANTS DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) DANS LE CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)	39
7 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT(E) AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABLE DU SECTEUR EMPLOI/COMPETENCES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	39
8 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE DIETETICIEN(NE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	40
9 ° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	41
10 ° – EMPLOIS SAISONNIERS ET ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE 2024	41
11 ° – DEPLAFONNEMENT A TITRE DEROGATOIRE DU CONTINGENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LA POLICE MUNICIPALE	42
12 ° – INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES A DESTINATION DES AGENTS DE LA COMMUNE	42
13 ° – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	43
14 ° – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES ET PRESCRITES DU BUDGET COMMUNE POUR LES EXERCICES 2009 A 2022	44
15 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE UNE AVANCE SUR SA SUBVENTION 2024 ET DE VERSER SOUS FORME D'ACOMPTES LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2024	44
16 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE FUTUR ATTRIBUTAIRE DU MARCHE DE LOCATION EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE A CHARENTON-LE-PONT	45
17 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SPONSORING DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT "CHARENTON SUR GLACE" 2023	46
18 ° – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	46
19 ° – REVISION DES TARIFS DE CONCESSION ET REDEVANCES DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	47

<u>COMMISSION FAMILLE ET SOLIDARITÉS</u>	47
20 ° – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE	47
<u>COMMISSION CULTURE, ANIMATION, SPORT, JEUNESSE, PREVENTION MEDIATION, VIE ASSOCIATIVE</u>	49
21 ° – AVANCES AUX ASSOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS 2024	49
22 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SUN & DANCE EN COMPENSATION DES DEPENSES GENEREES PAR SA PARTICIPATION A L'OPERATION "BOUGE AVEC TA CLASSE" EN SEPTEMBRE 2022.....	50
23 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR	50
24 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LA PAROISSE SAINT PIERRE DE CHARENTON POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT A L'OCCASION DES 20 ANS DE LA CREATION DES HEURES D'ORGUE.....	51
25 ° – ACTUALISATION DES TARIFS DE CONSOMMATION DU FOYER-BAR DU THEATRE DES 2 RIVES	51
<u>COMMISSION PATRIMOINE, AMENAGEMENT, ECOLOGIE ET DEMOCRATIE</u>	51
26 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT CHARENTON-BERCY	51
27 ° – AVIS SUR LE DOSSIER COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT ET LE DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNIQUE DE LA PHASE 1 DE L'OPERATION CHARENTON-BERCY	52
28 ° – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA ZAC CHARENTON-BERCY	52
29 ° – MODIFICATION DES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2024.....	53
30 ° – DEFINITION ET REGLEMENTATION DES REGIMES DEROGATOIRES RELATIFS AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AJOUT DE LA CATEGORIE PMR RESIDENT ET PROFESSIONNEL	53
31 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2024	54
32 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE RENOUELER LA CONVENTION ANTAI FPS 2024-2026	54
33 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE METROPOLIS ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR VOIRIE.....	54
34 ° – IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAPER)	55
35 ° – ADHESION AMORCE - RESEAU NATIONAL DES COLLECTIVITES ENGAGES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	56
36 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER JUSQU'A DOUZE DEROGATIONS ANNUELLES AU REPOS DOMINICAL AUX COMMERCES DE DETAIL ET AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	57
37 ° – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 DU SIFUREP, DU SICCV, DU SIPPAREC, DU SIGEIF	58

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

La séance est ouverte à 19 h 03, sous la présidence de M. GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

M. GICQUEL. – Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre la séance du mercredi 13 décembre 2023. Je vais procéder à l'appel. (*Appel*)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GICQUEL. – Je vais, en premier lieu, désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, je propose la candidature de Lorenzo SCAGLIOSO. Pas d'objection ?

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023.

M. GICQUEL. – Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques ou des observations ? Aucune. Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. GICQUEL. – Il y a une série de décisions qui ont été prises :

- La signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "C'est Comme ça (si vous voulez)" qui s'est déroulé le vendredi 17 novembre, dans le cadre de la saison culturelle du théâtre municipal ;
- La signature d'un contrat de cession à l'association Espérance Brévannaise pour un concert le 20 avril 2024 dans le kiosque situé place Aristide Briand ;
- Le dépôt d'un dossier de Déclaration Préalable portant sur le réaménagement de la Place de la Coupole ;

- Aliénation de quelques véhicules du garage municipal ;

J'en viens aux marchés de service :

- Un marché relatif à la location, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une patinoire qui se déroulera donc deux semaines à compter du 22 décembre et ce jusqu'au 8 janvier inclus, qui fera donc l'objet de deux délibérations qui seront présentées par Jean-Marc BOCCARA.

J'en viens aux marchés de fournitures :

- L'acquisition des carburants pour les véhicules municipaux et diverses prestations en station et gestion des données. Voilà pour les décisions du maire

Y a-t-il des remarques ou des observations sur l'ensemble de la liste des décisions du Maire ? Aucune.

Avant de passer au point suivant, je demande donc à plusieurs élus de bien vouloir quitter la séance pour procéder à la présentation des dossiers suivants, en l'occurrence, Monsieur TURANO, Monsieur GAILHAC, n'étant pas présent, nous actons son absence, Monsieur BOCCARA et moi-même. Je vais laisser la présidence de séance à Marie-Hélène MAGNE pour les 2 délibérations suivantes.

Mme MAGNE. – Merci Monsieur le Maire. Je précise que Monsieur le Maire, Monsieur TURANO et Monsieur BOCCARA ont quitté la séance. Pour les 2 délibérations qui vont suivre, je ferai une seule présentation et nous aurons 2 votes à la suite, puisque le contexte est similaire concernant deux adjoints différents. Je tiens à signaler qu'il y a dans la délibération numéro trois une erreur puisqu'il s'agit de l'octroi de la protection fonctionnelle, non pas au quatrième Maire adjoint, mais bien au troisième maire adjoint, cette coquille sera corrigée.

COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES

1 ° – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU 3^{EME} MAIRE-ADJOINT

Mme MAGNE. – Benoît GAILHAC, troisième Maire adjoint, et Jean-Marc BOCCARA, onzième Maire adjoint, sollicitent l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune, consécutivement à des propos véhiculés par Monsieur SZERMAN sur les réseaux sociaux. Ces propos portent atteinte à l'honneur, à la considération de la personne et à leur fonction d'élu. Conformément à l'article L21-23-35 du code général des collectivités territoriales, la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont il pourrait être victime à l'occasion ou du fait de leur fonction et de réparer le cas échéant le préjudice qui en résulte. Cette protection comprend les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles, honoraires d'avocat, frais de consignation, expertise, etc., ainsi que les frais de justice. La durée de la prise en charge sera celle de la ou des instances successives.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer cette protection fonctionnelle à M. GAILHAC et à M. BOCCARA, afin qu'ils puissent engager toute procédure contre M. SZERMAN pour tout propos ou menace tenue

de façon publique, portant atteinte à l'honneur et à la considération de la personne, et en défense dans le cadre d'un contentieux que pourrait initier M. SZERMAN à leur rencontre.

Cette note de présentation donnera lieu ensuite à deux votes distincts pour chacun des deux maires adjoints cités précédemment. Y a-t-il des commentaires ou des prises de parole ? Oui, Madame EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, chers collègues, je m'excuse d'avoir été absente pendant un certain temps. Je considère qu'effectivement la protection fonctionnelle est légale et donc c'est normal de la voter.

Toutefois, je trouve qu'il y en a un peu beaucoup. Le premier adjoint est à sa troisième. Aujourd'hui, on nous demande de voter pour deux adjoints est-ce que nous ne sommes pas en mesure de nous mettre autour d'une table et d'essayer de retrouver un climat serein et apaisé pour notre ville. Parce que moi je me sens très mal à l'aise et je n'ai pas d'éléments de langage quand les gens m'interrogent dans la rue, sur ce qui se passe à Charenton. C'est quand même un vrai problème, même outre-Atlantique, on m'appelle pour me dire, mais qu'est-ce qui se passe dans ta commune, Adra. C'est quand même hallucinant, est-ce qu'on ne peut pas arrêter cette hémorragie, et donc toutes ces demandes de protection qui montent crescendo ?

Aujourd'hui, on en a deux, est-ce qu'on n'en aura pas d'autres le mois prochain, enfin le prochain conseil ? Est-ce qu'il n'y en aura pas ? Pour les suivants, moi je trouve qu'on devrait se poser autour d'une table, essayer de régler ce problème charentonnais entre adultes.

Alors, je ne sais pas si au sein de la commune, on a un agent qui est en charge de la prévention, de la médiation. Ne peut-on pas nous adresser à lui pour essayer de régler ce problème et que ça s'arrête ? Parce que franchement, un climat délétère aujourd'hui, c'est déstabilisant pour les élus, pour les charentonnais, et ça engage aussi les fonds publics. Donc, c'est une bouteille à la mer que je lance et j'espère qu'elle arrivera parce que franchement, il faut qu'on arrive à stopper cette hémorragie. Voilà, c'est mon intervention et j'espère que ma bouteille arrivera à destination.

Mme MAGNE. – Merci Mme EL HARTI. M. SZERMAN, vous aviez demandé la parole.

M. SZERMAN. – Merci chère élue Adra pour ces mots.

Propos hors micros

M. SZERMAN. – oui, bien sûr. Mais c'est bien qu'il y ait une élue courageuse dans cette assemblée, dans cette honorable assemblée, qui prenne la parole.

Je crois, sauf erreur de ma part, qu'on est maintenant à plus de 20 000 euros de protection fonctionnelle votée en moins d'un an. Alors, je crois que la patinoire a été réduite à 15 jours. Pour des raisons de prétexte d'émeute, le feu d'artifice a été annulé dans la Ville. Je crois aussi qu'on a eu un modeste marché de Noël, les guirlandes de Noël et les décorations de Noël, franchement on est un

peu la honte du Val-de-Marne, quand des charentonnais nous disent qu'ils vont à Vincennes pour fêter Noël, ça fait un peu de la peine. Mais par contre, pour cracher et utiliser les deniers publiques de la ville, et utiliser plus de vingt mille euros pour des questions d'égo, de complexes d'infériorités, et de problèmes qui n'engagent que des problématiques personnelles qui n'ont rien à voir avec la protection fonctionnelle.

Déjà les charentonnais l'ont bien vu, et s'en sont rendus compte puisque on voit aujourd'hui l'émoi de ces charentonnais qui se disent qu'on ne pense pas à eux mais par contre pour voter la protection juridictionnelle avec des avocats d'ailleurs sans marché public. Le cité à comparaitre de Pascal TURANO, premier maire adjoint, avait bénéficié d'une avocate, on sait pas réellement quelle a été la procédure pour faire appel à ce cabinet d'avocats et pas un autre. Donc ça serait intéressant d'ailleurs de se pencher sur les processus de connexion et comment vous choisissez une avocate avec les deniers publiques de la Ville, et sachant, au-delà de l'avis des charentonnais, le cadre légal s'applique, et je pense que quand vous votez 5 ou 6 protections fonctionnelles, sauf erreur de ma part, qui sont, en gros, maquillés, mais à mon encontre, vous savez, le doyen des juges d'instruction et des magistrats ne sont pas dupes. Ils savent que c'est de la petite politique politicienne, et même si les montants n'ont jamais dépassé 4000 euros, vous savez, quand il y a 20 000 euros et qu'au final c'est à l'encontre d'une seule personne, et que c'est le seul cabinet d'avocats, ou un seul, on ne sait pas trop, qui est chargé de la défense des élus, la question des marchés publics, de l'éthique et de la morale en politique se pose.

Donc écoutez chacun des élus autour d'une table, j'avais dit lors du précédent conseil et des protections de deux votes, je crois deux autres votes de protection juridictionnelle, que je ne tenais pas compte de la responsabilité des élus. Écoutez, les charentonnais vous ont élus, ce n'est pas qu'une liste qui a été élue. Vous avez chacun d'entre vous été élu indépendamment, vous avez aussi votre morale, et je sais qu'une pression pèse peut-être sur vos épaules. Mais je veux dire, il faut agir en tant que citoyen. Chacun d'entre vous indépendamment, lorsque vous votez, vous avez un cerveau et vous avez quand même un libre arbitre. Et vous avez la responsabilité de voter, vous avez les deniers publiques entre vos mains, et vous êtes maintenant à, je ne sais pas, plus de 20 000 euros, donc c'est assez regrettable.

J'avais dit honorable assemblée, mais c'est vrai que quand on voit des votes de ce type et gaspiller les deniers publiques pour des égos personnels.

Voilà, je ne gaspillerai pas davantage de temps, et quand je partirai, je donnerai mon pouvoir à Monsieur Serge TOURCHIK, que je remercie. Merci à vous.

Mme MAGNE. – Bien, de toute façon, dans une instance comme celle-ci, tout est fait dans les règles et observé par la préfecture, donc soyez rassurés. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais mettre au vote. Monsieur João MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Bonsoir, chers collègues, oui, désolé, Madame MAGNE. Vous ne m'aviez pas vu.

Non, je voulais prendre la parole, parce que là, du coup, on a eu une prise de parole du membre de la majorité, d'une personne qui est, du coup, mise en cause, le collègue Mickaël SZERMAN. Je m'excuse, auprès de mes collègues de l'opposition car j'essaie peut-être de porter votre voix, en tout cas, la même qui a été celle lors des précédents conseils, et qui est un peu en ligne avec ce qu'a dit notre collègue Adra EL HARTI. De nouveau, le vote de cette protection fonctionnelle est un vote de principe. Ce n'est pas un vote de positionnement juridique auprès de qui que ce soit, ou en faveur de qui que ce soit. Si je comprends l'argument qu'avance Monsieur SZERMAN, à savoir celui des deniers publics, je ne le reprends pas à mon compte, mais, comme je le disais lors du précédent conseil municipal, on espère à chaque fois que si nous-mêmes, élus de l'opposition, étions dans le même type de circonstances, la protection fonctionnelle nous serait accordée et sans tergiverser. Et d'ailleurs, j'ai l'impression que ce n'est pas forcément partagé par tout le monde puisqu'il y a eu quelques propos hors micro qui s'interrogeaient un petit peu sur ce qui a pu être dit avant moi.

Tout ça pour dire que, et je le répète à chaque fois parce qu'il faut que ce soit très clair. Là, en l'occurrence, je vais voter pour la protection fonctionnelle, non pas par un positionnement, encore une fois, politique, puisque je considère que ce n'est pas à nous, membres de l'opposition, d'arbitrer des sujets au sein de la majorité. S'il y a des faits condamnables par la justice, la justice prendra acte, il n'a pas de problème là-dessus. Mais donc, on ne doit pas, nous, Conseil Municipal, être pris entre ces deux feux, au sujet d'un conflit interne à la majorité municipale.

Je rejoins quand même, et je conclurai là-dessus, ce qui a été dit par Adra, et j'aurais dit, même si elle ne l'avait pas dit, c'est vrai qu'on commence à enchaîner les protections fonctionnelles. Je l'avais déjà dit la dernière fois, on peut continuer comme ça et à chacune des prises de parole, se réserver le droit de poursuivre ou de se défendre. A ce compte-là, allons-y tous, c'est-à-dire qu'à chacune de nos interventions, on peut se sentir attaqué et vouloir répondre en justice. Voilà, j'appelle tout le monde, à la mesure. Force est de constater que l'on a cette délibération, donc on va la voter, mais espérons que 2024 nous amène, au-delà de mes meilleurs vœux pour vous tous, aussi un climat un petit peu plus apaisé, au sein de ce conseil municipal, puisque le temps que nous passons ici, il doit être au service avant tout des Charentonnais, évidemment dans le respect de chacun des élus et de nos règlements intérieurs.

Mais voilà, je voulais de nouveau préciser que les votes que nous faisons ici ne sont pas en faveur de l'une ou l'autre des personnes. Merci.

Mme MAGNE. – Merci. Je souhaiterai juste rétablir la somme de 20 000 euros qui n'est absolument pas exact puisque la somme engagée était de 2 400 euros.

S'il n'y a pas plus de prise de parole, nous allons passer au vote. On vote deux fois.

Donc la première délibération concerne la protection fonctionnelle du troisième Maire adjoint, Monsieur Benoît GAILHAC. Donc qui vote contre ? Un vote contre. Abstention ? Trois.

La délibération est adoptée à la majorité (un CONTRE – Monsieur SZERMAN et 3 ABSTENTIONS - Madame CAMPOS BRETILLON, Monsieur TOURCHIK et Madame OUTIN)

2 ° – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU 11EME MAIRE-ADJOINT

Ensuite donc la délibération numéro 4, la protection fonctionnelle donc pour Monsieur Jean-Marc BOCCARA, qui vote contre ? Une voix contre. Abstention ? Trois.

La délibération est adoptée à la majorité (un CONTRE – Monsieur SZERMAN et 3 ABSTENTIONS - Madame CAMPOS BRETILLON, Monsieur TOURCHIK et Madame OUTIN)

M. GICQUEL. – Madame MAGNE, je vous remercie d'avoir assuré la présidence de séance. Je reprends la présidence du Conseil Municipal. J'ai modifié quelque peu l'ordre du jour de cette séance, n'étant pas certain de pouvoir assister à l'ensemble de la séance, compte tenu de mon état un peu fébrile ce soir. Donc, je vous prie de bien vouloir accepter cette modification de l'ordre du jour.

Autrement dit, j'ai remonté le rapport d'orientation budgétaire à cet instant ainsi que la présentation du rapport relatif aux actions entreprises et aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Enfin, selon l'heure d'arrivée de Benoît GAILHAC, nous repousserons les dossiers qui lui incombent jusqu'au moment de son installation. Voilà, donc à présent, je vais donc donner la parole à Patrick SEGALAT.

3 ° – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

M. SEGALAT – Merci Monsieur le Maire.

Ainsi, s'ouvre ce soir un nouveau débat d'orientation budgétaire qui va s'appuyer sur le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été transmis et que je me propose de vous présenter dans ses très grandes lignes. En effet, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, disposition en vigueur depuis 2015 et portée par la loi NOTRe.

Alors, il doit contenir un grand nombre d'éléments d'information sur les orientations budgétaires qui peuvent être envisagées par la commune, sur les évolutions prévisionnelles, dépenses et recettes, sur les deux sections, la présentation des engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette et puis s'agissant des communes de plus de 10 000 habitants comme la nôtre, le rapport doit être complété de données ressources humaines. La présentation du budget primitif 2024 est donc en ligne de mire à travers ce débat afin de répondre au mieux aux préoccupations des charentonnaises et charentonnais sur la base du programme de Monsieur le Maire et de sa majorité municipale.

Malgré un contexte économique national complexe et d'une grande instabilité, notamment sur le plan international, crise sanitaire, guerre en Ukraine, explosion des coûts de matières premières, hausse des prix de l'énergie, inflation, notre pays et ses collectivités locales vivent au rythme des crises successives depuis 2020. Et donc face à tous ces écueils, Charenton s'adapte en permanence pour répondre de manière optimale à nos missions de service public et aux besoins de nos concitoyens. Notre ville est toujours à la pointe de l'action dans tous les domaines, l'éducation, la sécurité, la solidarité, l'environnement et l'aménagement, la famille, la jeunesse, le sport et la culture, de la petite enfance au senior, pour relever tous les défis présents et préparer l'avenir.

Alors avant une présentation qui se veut très globale sur les éléments généraux du contexte national et les orientations gouvernementales en direction des finances publiques locales, notamment validées par le Parlement, avant une explication plus nourrie de la trajectoire financière de notre commune et avant un effeuillage détaillé de nos politiques sectorielles sur une ligne de perspective 2024, je souhaitais remercier grandement l'ensemble des services et particulièrement notre directeur général, toutes celles et ceux qui ont largement contribué à la réalisation de ce document riche en informations, en données économiques et comptables pour une synthèse de grande qualité. Des remerciements pour ce document principal, comme pour les deux annexes complémentaires au débat que vous avez eu également, à savoir le bilan 2023 des politiques sectorielles, mais aussi le rapport égalité hommes-femmes.

C'est donc dans un contexte économique délicat, avec un taux de croissance annuel de 0,8% au second trimestre 2023 et une prévision de croissance de 1,4% en 2024. Inflation importante qui a commencé à se décélérer pour s'établir à 4,8% en août 2023 et le gouvernement table sur une inflation réduite au-delà de 2,5% en 2024. Déficit public qui se stabilise à 4,9% du PIB en 2023, réduit à 4,4% en 2024. Déficit budgétaire qui atteindrait 145 milliards d'euros en 2023, une baisse de 20 milliards. Voilà tous ces éléments avec des objectifs de baisse du déficit qui s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques sur la période 2023-2027.

S'agissant de nos communes, en 2022, elles ont maintenu leurs marges d'autofinancement malgré une inflation élevée. En 2023, on prévoit une intensification de l'écart entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement de plus de 82 milliards d'euros progresseraient de 5,5% en 2023 au regard des frais de personnel en hausse de plus 4,5%, des charges à caractère général, impact du prix d'énergie, de l'augmentation de l'inflation, les dépenses d'intervention plus 3,5%, les intérêts de la dette plus 14,7%. Voilà ce qui impacte aujourd'hui l'ensemble des collectivités. Les recettes de fonctionnement, elles, ne progressent que de 4,3%, et donc l'épargne brute des communes devrait diminuer en 2023 de moins 2,6%.

À ce contexte économique, la loi de programmation des finances publiques fixe des objectifs d'équilibre et une trajectoire pour y parvenir. De manière globale, s'il est prévu une augmentation des concours financiers de l'État, il y a également l'instauration d'un objectif contraint d'évolution des dépenses de fonctionnement, objectif de progression de 0,5% à l'inflation. Plus près de notre

préparation budgétaire, Le PLF 2024, projet de loi de finances, veut un soutien à l'investissement local, mais acte déjà la fin de tous les dispositifs de soutien liés au coût de l'énergie.

Sur la section de fonctionnement, il est à souligner la baisse de la dotation globale de fonctionnement, un fonds de péréquation du bloc communal qui reste stable, la rétrocession du produit des amendes aux collectivités, la prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité, mais le PLF 2024 entérine l'extinction des dispositifs exceptionnels de soutien pour aider les collectivités à faire face à l'explosion des prix de l'énergie. Et pour illustration, le filet de sécurité 2022 est prolongé sous d'autres modalités en 2023, ne sera plus reconduit en 2024.

Et puis enfin, pour l'ensemble des collectivités, sur la section d'investissement, alors les dotations d'investissement auront tendance à progresser pour pallier avec la création de certaines aides, plutôt exceptionnelles. L'ensemble de ces dotations comprises entre 800 et 900 millions d'euros entre 2012 et 2016 pourraient aller jusqu'à 3 milliards d'euros en 2024. On pourra enfin noter une hausse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Après le volet national, la trajectoire financière de la Ville de Charenton se décline avec la présentation des recettes et des dépenses de fonctionnement et leur estimation, nous amenant donc à déterminer l'épargne brute, le point d'appui du volant de nos dépenses d'équipement pour 2024 et les années suivantes. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 68.900.000 en 2022 et se situeraient à hauteur de 68.420.000 en 2023. Elles pourraient atteindre un peu plus de 65.000.000 en 2024 du fait de la cession du 170 rue de Paris pour 3.200.000. Niveau de fiscalité direct attendu est donc d'un peu plus de 30.000.000, dont 29.426.000 euros de produits sur la taxe foncière bâtie et dont 3,593,000 de coefficient correcteur, c'est l'émanation de la suppression de la taxe d'habitation.

À cette fiscalité directe, le coefficient de revalorisation des bases fiscales en 2023, compte tenu d'un fort niveau d'inflation, le coefficient avait été fixé à 7,1%, c'est-à-dire l'indice moyen, donc, de consommation, pour 2024, ces bases de taxes foncières sur le bâti ne devraient être revalorisées que de 3,8% en 2025, autour de 2,4%. Donc ça, c'est le premier élément du calcul de fiscalité directe. L'autre élément, ce sont les taux de fiscalité de Charenton qui restent stables. Et rappelant que par la loi de finances 2020, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes et en 2023, l'intégralité des ménages est exonérée du paiement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Donc, une compensation figée s'effectue à l'euro près pour les communes, illustrant donc l'érosion continue de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales.

Après la fiscalité locale directe, la fiscalité indirecte, qui s'appuie essentiellement sur une attribution de compensation stable émanant de la métropole Grand Paris, c'est ni plus ni moins la restitution d'une part de la fiscalité entreprise désormais versée aux intercommunalités, également les droits de mutation pour l'année 2023, qui s'établiront à 2 200 000 euros, soit un montant inférieur aux prévisions budgétaires, En effet, une intensification de la baisse des prix immobiliers sur 2024 pourrait être l'ordre de 4%, c'est pourquoi nous projetons un niveau de DMTO réduit à un niveau de 2 millions d'euros pour 2024. La taxe de séjour affiche un produit en 2022 sur un niveau presque retrouvé

d'avant crise, pour s'établir à un peu plus de 300 000 euros, anticipé à 350 000 pour 2023, avec un rebond en 2024 du fait des Jeux olympiques à 400 000 euros. Les dotations devraient enregistrer un niveau de 4 900 000 en 2023, 4 200 000 en 2024. Ce sont tout d'abord les participations extérieures. Il s'agit des subventions de fonctionnement du département et principalement de la CAF, au travers du bonus territoire et de la prestation sociale unique qui devrait s'établir à hauteur de 3 630 000 en 2024. Les autres dotations, filet de sécurité 2022, au titre des pertes des recettes, qui avait permis en 2023 d'obtenir une aide exceptionnelle d'un peu plus de 800 000 euros, la ville de Charenton ne devrait plus y être éligible. Donc les niveaux de compensation fiscale devraient rester stables pour 2024.

Enfin, la dotation globale de fonctionnement 2020, qui était encore à hauteur de 770 000 euros en 2020, et 200 000 euros en 2023 c'était bien la dernière année de versement à l'issue de cette chute fatale annoncée. Les sessions des immobilisations en 2024 avec la session EPFIF de l'immeuble situé au 170 rue de Paris. Enfin, au titre de cette grande rubrique des produits financiers pour 2023 avec une projection d'un peu plus de 460 000 euros sur la base d'un placement de 15 millions d'euros. Ce sont évidemment le fruit de nos placements, de nos réserves.

Sur le plan des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général subissent une forte augmentation depuis 2021. En 2023, le chapitre 011, donc les charges à caractère général, les charges directes, bondit à nouveau de 10% pour atteindre un peu plus de 15 millions sous l'effet conjugué d'une hausse des dépenses énergétiques et de l'inflation sur les autres postes de charges. Pour 2024, la commune prévoit de contenir les dépenses de ce chapitre à hauteur d'un peu plus de 15 millions d'euros par une réduction des dépenses énergétiques, mais aussi une volonté marquée de contenir toutes les autres charges. Deuxième volet de ces dépenses de fonctionnement, les charges de personnels qui sont en forte augmentation. L'augmentation des dépenses de personnel avait été de 0,27% en 2020, 1,17% en 2021. Elle se situe à 5,80% en 2022 et 6,33% en 2023. À cela, en 2022, on note l'augmentation pour l'ensemble des fonctions publiques de la valeur de points de 3,5%, mais aussi la mise en place du RIFSEEP, donc le régime indemnitaire, en complément de la rémunération principale, ainsi que la revalorisation de l'IFSE pour les agents les plus fragiles. En 2023, il s'agit d'absorber, d'une part, l'application du CIA, c'est un dispositif supplémentaire au régime indemnitaire, un indice général à toutes les fonctions publiques, revalorisé à plus 1,5% au 1er juillet 2023, la révision des IFSE des personnels de la petite enfance pour la ville de Charenton, à compter de septembre 2023. Et en 2024, trois nouvelles mesures nationales pour la totalité des agents : cinq points d'indice supplémentaires au 1er janvier. Les cotisations retraites qui augmentent d'un point et l'augmentation de la prime d'assurance risque statutaire.

Les autres charges de gestion courante, elles comptabilisent notamment la contribution au FCCT de notre territoire Paris-Est-Marne-et-Bois, les subventions versées, les autres charges de gestion courante, ainsi que les contingents et participations obligatoires. A partir de 2023, elle devrait fortement évoluer du fait de sa composante FCCT qui va connaître un surcoût de plus de 450 000 euros. Les autres dépenses, et la péréquation horizontale, une contribution totale de 2024 pour notre commune d'un peu plus de 2,3 millions. Ces dépenses de péréquation, qui sont à double titre, auront coûté fin 2023 plus de 20 millions

d'euros, 20,5 millions à la ville depuis leur restauration en 2012, de quoi avoir un joli programme d'investissement.

Les recettes propres d'investissement, donc nous changeons de section. Plusieurs recettes s'inscrivent dans cette catégorie. Le FCTVA, visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses, fonctionnement et investissement. Pour 2023, son montant est de 2 340 000 euros. Pour 2024, compte tenu des dépenses, il devrait être mandaté autour de 1 000 000 d'euros. Également les subventions que nous percevons de bon nombre d'institutions, que ce soit l'État, la région, le département, eu égard à nos travaux d'investissement. En 2023, autour de 319 000 euros. Pour 2024, est inscrit un montant de 2 400 000. On retrouve un niveau identique à 2022. Et 2025, nous sommes déjà dans une estimation de 1 400 000.

Les principales dépenses prévisionnelles d'investissement. Donc, notre programme d'investissement, la Ville fait la distinction entre trois types de dépenses, les dépenses d'équipement et de renouvellement. Il s'agit des dépenses de gros entretiens et de renouvellement, des équipements, des bâtiments de la Ville et des services de la Ville tels que des achats de logiciels, achats de véhicules. Nous retrouvons également dans cette rubrique la participation que nous versons à la brigade des sapeurs-pompiers qui nous permet de réaliser ses propres investissements. Les enveloppes de ces dépenses ont été stabilisées à hauteur d'un peu plus de 3 000 000 d'euros. Les opérations d'investissement prévues sont l'aménagement du 14 rue Jean-Baptiste Marty, le square du 11 novembre, les interventions sur les fonds de commerce, la halle du marché, la vidéoprotection, mais aussi toutes les dépenses inhérentes à ZAC de Bercy. Autre élément de ces dépenses prévisionnelles d'investissement est le dispositif que nous avons mis en œuvre depuis le budget 2023, ce sont les autorisations de programmes et crédits de paiement qui flèchent spécifiquement des projets bien particuliers et dans le cadre d'une pluriannualité. Sur 2024, nous en aurons 10, nous en avons 9 en 2023. Le plan vélo, pour le premier, des rénovations thermiques sur l'école élémentaire Aristide-Briand, la création du jardin de l'hôtel de ville, la rénovation de l'espace de jeu sur gymnase Maurice Herzog, la rénovation du terrain sur le stade de football Henri Guérin, mais également la modernisation de l'éclairage et la création d'un bassin de récupération des eaux de pluie. Aussi, l'opération Jaurès avec l'aménagement intérieur du parking et l'aménagement d'un centre médical. Le Quartier Coupole-Marseillais avec la végétalisation des espaces publics. Sur la voûte du commandant Delmas, la rénovation et l'animation des espaces publics. Concernant la police municipale, l'extension du centre de supervision urbaine. Dernière autorisation de programme, qui intègre le programme 2023, le contrat de performance énergétique. Voilà ce qu'il en est des dépenses et des recettes en termes de trajectoire pour les finances de notre ville.

Autre point essentiel, la dette, qui pour notre commune reste à un niveau très faible et sécurisé. La ville de Charenton détient en 2023 un très faible niveau d'endettement, malgré la reprise du prêt de l'ex-EPCI en 2016, qui représente un encours de plus de 284 000 euros fin 2003. En effet, la dette à Charenton n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la dix-huitième année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2023, et de fait réduit sa charge de dette chaque année, au bénéfice, justement, des autres dépenses. L'encours de dette par habitant est ainsi inférieur de plus de 8,5 fois au niveau moyen des communes de même strat, 20 à 50 000 habitants, avec un niveau de 112€ par habitant contre 967€, donc la

moyenne dans cette même strate. Notre collectivité présente une forte capacité de désendettement car elle serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année et demie. Autre élément de cette dette, c'est une dette sécurisée. La structure d'exposition au risque de la dette de la ville de Charenton n'est pas risquée puisque 100% de son encours est classé A, selon la classification Gissler, classification Gissler qui est une charte de bonne conduite signée entre les établissements bancaires et les collectivités locales. Enfin, la trajectoire financière à déterminer s'en remettra aux équilibres financiers de notre commune. Les niveaux de notre épargne brute ont été préservés jusqu'à fin 2021 à 10,10% et chutent fortement depuis 2022 sous les effets de la crise énergétique et de l'inflation. Notre épargne brute a atteint 5,51% en 2022 et chuterait à nouveau en 2023 à 1,56%. Dégradation des épargnes proviennent d'une évolution des dépenses bien plus rapide que celle des recettes, également dénommée effet ciseaux. Entre 2019 et 2023, les recettes de fonctionnement ont progressé de plus 1,69 millions d'euros, alors que la croissance des dépenses a été quasiment de plus 9 millions d'euros d'où un net recul de nos marges de manœuvre, et le niveau d'épargne brute pressenti pour 2024 chuterait encore de 67% pour s'établir sous la barre du million d'euros. Aussi, afin d'assurer sa sécurité financière et permettre au budget de s'équilibrer sans avoir à recourir à une augmentation de la fiscalité, la ville a su conserver ses excédents de fonctionnement sur cette même section. Néanmoins, et compte tenu de la baisse de ses marges de manœuvre, la ville a puisé dans ceci lors des deux exercices passés, un peu plus de 7 millions en 2022, 1,57 millions en 2023. Le redressement de nos marges de manœuvre est donc essentiel. La préparation budgétaire 2024 s'effectue sous le signe du volontarisme. La lettre de cadrage en début de préparation budgétaire a en effet demandé une baisse de 7,5% sur les charges à caractère général de chaque service. Son exécution devra plus que jamais s'opérer dans la rigueur qui nous caractérise et toute la sobriété dans l'utilisation de nos ressources. Parallèlement, le réalisme dans nos provisions de dépenses d'investissement est nécessaire à la bonne affectation de nos ressources, mais pas seulement, également l'anticipation des charges de fonctionnement induites à venir sur ces nouveaux investissements est donc pour permettre la préservation de nos excédents financiers. La dernière partie de ce rapport d'orientation budgétaire s'ouvre plus largement aux politiques sectorielles et leurs perspectives en 2024, avec une déclinaison synthétique qui ne se voit en aucun cas exhaustive.

Le premier item porte sur le domaine patrimoine, aménagement et développement durable, et plus particulièrement les bâtiments communaux. On notera le ravalement de l'école élémentaire Aristide-Briand, qu'on a déjà cité dans le cadre des APCP, l'aménagement du 14Bis rue Marty, les travaux de réfection du gymnase Maurice Herzog, le réaménagement de la voûte Delmas, marché couvert, le contrat de performance énergétique, Après les bâtiments communaux, la voirie, avec les travaux sur la vidéo et l'extension de la vidéoprotection, l'aménagement d'espaces publics sur différentes opérations planifiées, le square du 11 novembre, place des Marseillais, les jardins de l'hôtel de ville, rénovation de la pelouse du stade Henri Guérin, modernisation de l'éclairage, également la poursuite, la réalisation du plan vélo. Sur la partie nature et jardin, la poursuite de la démarche de désimpermeabilisation des sols et de végétalisation. En termes d'éclairage public, il s'agira de poursuivre la modernisation de son réseau dans l'objectif d'économie d'énergie, ainsi que la modernisation des éclairages de tous les équipements extérieurs sportifs. Après la gestion du patrimoine, la partie aménagement, urbanisme, études et faisabilité, et notamment la poursuite les opérations stratégiques sur l'opération phare Charenton-Bercy. Également en

termes de patrimoine aménagement est intégré l'action de développement économique en 2024, les actions en faveur de l'attractivité. Dans ce domaine-là, on peut citer le démarrage de la future concession, de la nouvelle concession du marché aux comestibles avec la poursuite du marché de plein air à Bercy. Donc, il s'agira de préparer les travaux sur la halle principale avec le concessionnaire, tout en accompagnant les commerçants durant cette période. Également, dans ce secteur, la poursuite de la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce de proximité, de l'organisation du volet emploi, et notamment de ces forums, et enfin, ou encore à citer, parce qu'il y a d'autres points, évidemment, c'est le renouvellement de l'expérimentation sur la rue semi-piétonne, voilà, par une piétonnisation pour sa mise en valeur. Dernière corde à l'arc du PAED, c'est l'habitat. Habitat social, suivi des opérations en cours dans le parc social, le 12 rue Marty, le 170 rue de Paris : programme de ravalement avec réhabilitation thermique de la résidence étoile et puis le suivi de la transformation de l'immeuble de bureau situé 4 avenue du général de Gaulle. A l'habitat social, évidemment, vient de se compléter l'habitat privé où un certain nombre d'opérations sont prévues pour 2024, notamment la mise en place d'un partenariat avec l'ALEC-MVE pour le suivi des immeubles identifiés dans l'étude, mais également l'organisation de conférences avec les copropriétés sur l'aspect thermique et puis le suivi des objectifs de construction inscrits au contrat de relance du logement.

Le deuxième domaine consacré à ces politiques sectorielles est le pôle famille. L'année 2024 sera marquée par trois événements importants. En premier, la création d'une cour vivante à l'école Pasteur, le renouvellement du marché de restauration en juillet 2024, le renouvellement du projet éducatif territorial fin décembre 2024. Alors, deux volets complémentaires sur ce pôle famille, l'enfance et l'éducation. Sur la partie enfance, la poursuite du plan d'action Ville amie des enfants, avec la semaine de l'enfance autour de la journée des droits de l'enfant, Un volet formation, ma ville à hauteur d'enfant, et puis une nouveauté, la consultation des 6 et 7 ans sur le thème de la pauvreté et l'exclusion sociale. Autre nouveauté, la formation croisée enseignant-animateur sur la menée d'ateliers philo. Des actions de développement durable nombreuses dans ce secteur se poursuivront, comme les actions en faveur de la lecture. L'accompagnement renforcé d'enfants en situation de handicap sera poursuivi principalement en accueil de loisirs dans cette démarche. Enfin, le projet éducatif territorial en cours s'achève en décembre 2024 et ne concernait à ce jour que les 3-11 ans, donc l'ambition partagée par Monsieur le maire, les élus concernés et les services depuis le 28 septembre 2023 est de proposer une offre élargie aux tout-petits mais aussi aux 12-18 ans. Sur le volet éducation et notamment les effectifs scolaires, composé durant l'année 2024 avec des nouvelles fermetures de classes, également un travail sur le déploiement encore plus important du numérique sur les écoles, et puis, dans le cadre de la restauration, un nouveau marché en 2024, en juillet plus précisément, le nouveau contrat de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire verra donc le jour.

Troisième item, le pôle des solidarités et ses quatre axes, petite enfance, CCAS, seniors et santé autonomie. Direction de la petite enfance l'interviendra en 2024 au sein des structures multi-accueil avec le soutien de la CAF, qui finance les crèches de manière pérennisée, une offre d'accueil développée en complémentarité avec les multi-accueils de grande qualité gérés en régime municipal, grâce à la réservation de place par la ville au sein de structures privées implantées sur le territoire. La ville, évidemment, reste très attentive à la contractualisation et au contrôle des délégataires. La délégation du service public

sur l'établissement bleu se poursuit. Celle du multi-accueil Simone Veil sera renouvelée à l'été 2024. Après la petite enfance, le Centre Communal d'Action Sociale, plusieurs dispositifs innovants ont vu le jour en 2023 et seront renouvelés en 2024. On peut citer le coup de pouce énergie, l'aide à l'achat d'électroménagers, le coup de pouce inflation pour les bénéficiaires du CMR, les dispositifs historiques sont maintenus, primes de naissance, soutien à l'accueil du jeune enfant, passe-activité, projets éducatifs et aide au séjour, complément mensuel de ressources. Le troisième volet de Pôle des Solidarités, c'est le service senior qui poursuit le développement de ses activités, de ses sorties avec des sorties spécifiques à destination des publics fragilisés. Collaboration de l'EHPAD avec l'EDAPAC et l'association des petits frères des pauvres. Des cours de sport sont toujours d'actualité. Le service senior poursuit aussi son partenariat avec l'université InterAge. La semaine bleue sera comme toujours un événement majeur et la résidence Jeanne d'Albret, un lieu de vie idéal avec un taux d'occupation affiché aujourd'hui à 95%. Les activités de prévention, les festivités et les projets intergénérationnels continueront de rythmer l'année des résidents. Dernier volet, santé-économie, le dispositif sport sur ordonnance, mais également les services de soutien à domicile, confortés avec une coordination des acteurs assurés par le CCAS et un nouveau prestataire de télé-assistance, la station à domicile continue à développer la prestation en termes de qualité de repas et des choix de menus. Soucieuse de l'offre médicale, la Ville a sollicité un audit auprès de l'Union régionale de santé pour objectiver l'offre de soins territoriales, Enfin, la Commission Ville et Handicap poursuivra ses travaux en 2024, tout comme le Conseil Local de Santé Mentale, redynamisé par l'arrivée d'une chargée de mission Santé et Handicap en 2023.

Le quatrième item concerne le pôle culture, sport, jeunesse, médiation, prévention. Tout d'abord la culture, et en premier lieu les médiathèques, qui poursuivront l'élément clé de favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés, notamment par l'acquisition de livres en gros caractère, le développement du fonds FLE, français langue étrangère, si je ne me trompe pas, le développement du portage à domicile, c'est aussi pour les médiathèques favoriser et développer l'accès au numérique, en poursuivant les offres numériques, proposer une offre de presse numérique, et participer au projet départemental contre la fracture numérique, notamment en venant en aide aux personnes en difficulté sur ce domaine. La médiathèque travaille également sur le sujet du développement durable par une charte d'équipement allégé et de bannir de plus en plus le film plastique. La poursuite est le renforcement des actions en direction du jeune public. La création d'un comité de lecture pour les adolescents, et puis des ateliers en langue des signes pour les 5-9 ans. Action autour de la thématique des Jeux Olympiques, c'est forcément un thème qui va devenir récurrent dans l'ensemble des secteurs, et nous, particulièrement au niveau, au sein de la culture, et puis le développement de nouvelles actions en direction du tout public. Ceci se passe évidemment au sein des médiathèques, mais également en partenariat avec le palais de la Porte Dorée. Après les médiathèques, le conservatoire, qui évidemment va poursuivre l'action de favoriser l'accessibilité et l'inscription de jeunes charentonnais, ouverture de la classe d'art dramatique aux collégiens et lycéens charentonnais extérieurs au conservatoire. Sur le volet enseignement-formation, il s'agira, entre autres, de réorganiser le pôle-voix, de consolider le dispositif choral à l'école. Et puis de travailler sur l'étude du classement en conservatoire en CRC, un label reconnu par le ministère de la culture. On retrouve la thématique des jeux olympiques avec au moins 2-3 actions prévues et puis des actions partenariales transverses avec notamment les autres

services de la ville. Autre élément culturel, les archives, avec la gestion donc du bâtiment, qui est quelque peu sinistrée, sur lequel donc un gros travail d'assainissement et de rénovation est en cours, et qui va se poursuivre, notamment par la décontamination des archives touchées. C'est également la gestion des fonds d'archives physiques, avec la finalisation du recollement réglementaire et le traitement de l'arriéré avec la priorité donnée aux éliminations, la communication des archives avec la poursuite de l'informatisation et un plan de numérisation et puis la partie valorisation patrimoniale où on peut citer l'installation de bornes audio guides et puis la présence active, très active au moment des journées européennes du patrimoine. C'est aussi dans le domaine culturel les arts plastiques et le souci de favoriser l'accessibilité à tous les publics, et particulièrement aux plus jeunes, l'accompagnement des élèves du pôle graphique vers les concours d'entrée des écoles d'art, travailler sur l'accessibilité du cours d'écriture de scénario, action « Promenons-nous dans la rue », la poursuite du parcours culturel deux fois par an, la réalisation d'un film d'animation. Action autour de la thématique des Jeux Olympiques, bien évidemment, c'est l'année ou jamais. Autres lieux culturels, espaces, arts et libertés, le développement de Micro-folies, c'est ce musée numérique qui réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre, renforcer la communication des expositions de grande qualité au sein de cette structure action autour de la thématique des jeux olympiques et puis travailler sur la facilitation du montage et la logistique des expositions. Dernier écrin culturel, le théâtre avec la poursuite de l'ouverture du théâtre sur son territoire et le développement des coopérations de proximité territoriale, poursuivre les résidences d'artistes, développer et favoriser toujours la programmation tout public, jeune public. Renforcer les partenariats institutionnels et associatifs, et on pense notamment avec les collèges et les lycées. Après la culture, deuxième pilier du pôle JASC, la jeunesse, il s'agit avant tout de faire connaître et reconnaître le service municipal jeunesse et son espace comme lieu de culture et de loisirs, pour les jeunes et plus largement pour tous les Charentonnais. Evidemment, ça passe dans un premier temps par le développement toujours plus important de l'ALSH, l'accueil de loisirs sans hébergement, une intention particulière pour porter à l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans, dans le respect de leurs différences, en favorisant la mixité et l'inclusion. Développement aussi des actions hors les murs, développement du partenariat avec le Collège La Cerisaie et la présence des animateurs sur la pause méridienne un jour par semaine, le jeudi. Le Conseil Municipal des Jeunes et la poursuite des actions et projets engagés. Le maintien du lien avec le CMJ avec celui de Berlin-Tempelhof. Et enfin des actions autour de la thématique des Jeux Olympiques. Valorisation du studio d'enregistrement, présent donc au sein de l'espace Jeunesse. Maintenir également la fréquentation des ateliers socio-culturels et développer les partenariats sur des projets innovants, comme organiser des stages relatifs aux ateliers de loisirs créatifs, renforcer et développer les actions transversales avec les autres services, et enfin développer les soirées en famille et favoriser les rencontres. Autre pilier du pôle jazz que la prévention-médiation, le site de la Verrière se rend en travaux sur l'année 2024 et donc ce service propose et proposera sur l'espace jeunesse un accueil donc du mardi au vendredi et sur rendez-vous pour un accompagnement spécifique. Prévention-médiation c'est également la médiation de rue avec le renforcement de la médiation des médiateurs sur la jeunesse et l'accompagnement par la médiation entre les personnes, établissements scolaires et associations. Organisation des actions de prévention auprès des élèves, des écoles, collèges, lycées à partir de leurs attendus renforcement du travail en transversalité avec les services municipaux, et puis un gros travail sur les actions, notamment contre les violences faites aux

femmes, c'est évidemment un élément essentiel. Dernier pont du pôle JASC, les sports, avec la piscine, palais des sports, flambant neuf, poursuite de l'acquisition du matériel et donc permettre un développement optimal au sein de cet établissement, également, travail sur l'espace multisport inclusif, skatepark, espace de remise en fort fitness city... city-stade. Des opérations diverses en termes de travaux, c'est le renouvellement des tatamis à Aristide Briand, la vitrification parquet de la salle de danger Mermoz, alors peut-être un peu moins ambitieux que ce que nous avons évoqué tout à l'heure entre Maurice Herzog et le stade Henri Guérin, mais cela vient évidemment faciliter et renouveler, réactualiser les espaces sportifs. Les animations, en termes de sport, et bien c'est une aide logistique et organisationnelle permanente pour le déroulement des manifestations sportives menées et proposées par les clubs, et puis c'est la reconduction du projet sportif Bouge avec ta classe.

L'item suivant c'est la sécurité, la sécurité et la police municipale, avec un sujet en 2024 sur l'extension des locaux du poste, confortement de l'unité cynophile, poursuivre la collaboration avec les services partenaires, on pense à la police nationale, la RATP, mais également tous les groupements de surveillance des bailleurs sociaux, recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'îlotage, venir en appui de la police nationale sur les actions à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, également l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations, opérations axées sur la lutte contre les cambriolages, les actions qui devront être poursuivies auprès des établissements scolaires, la pédagogie sur permis piéton, actions de sensibilisation et de répression au moment des entrées et sorties d'école. Actions et projets également dans le cadre du CLSPDR, donc que ce soit dans sa version plénière ou restreinte voilà ce qu'on pouvait indiquer de manière très rapide sur la police municipale. Concernant les ASVP, ils œuvrent sur les activités de contrôle du stationnement mais pas seulement ils sont aussi sur les actions pour lutter contre les dérives des administrés avec une unité spécialement dédiée et il s'agira en 2024 de stabiliser ces effectifs en les accompagnant toujours davantage, notamment en termes de formation. Dernier point de la sécurité, c'est le poste de commandement et le centre de supervision urbaine, renforcer de manière raisonnée le parc de caméras que nous faisons chaque année, élargir la présence d'opérateurs sur ce site en augmentant progressivement les effectifs avec un objectif de 12 opérateurs et un responsable, Depuis 2024, il s'agira de mettre concrètement en place un numéro de téléphone abrégé.

Le sixième item de ces politiques sectorielles concerne le développement durable et l'écologie urbaine, tout d'abord sur la thématique des mobilités durables, déploiement des actions votées dans le cadre du plan vélo 2022-2024, et cela passe évidemment par la réalisation de nouveaux aménagements cyclables, la gestion de l'offre de stationnement sécurisé vélo, et la poursuite de l'attribution d'aides financières à destination des Charentonnais, que l'on soit sur le marquage anti-vols ou le passe-vélo, en partenariat avec le CCAS. Action en faveur des piétons, poursuite du dégagement de la visibilité, puis la rédaction d'une charte de bonne conduite sur l'espace public. Action en faveur des véhicules motorisés moins polluants, notamment par rapport aux services municipaux qui poursuivent l'acquisition de véhicules propres, Installation de nouvelles bornes de rechargement pour les véhicules électriques à travers la ville, express et à usage résidentiel, déploiement pour les chantonnées d'un service d'autopartage. L'éco-responsabilité de la collectivité, c'est l'animation du réseau d'éco-pulseurs, la mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire l'empreinte

carbone des activités municipales, et puis la mise en œuvre d'un plan d'action du regard aux perturbateurs endocriniens. Sur la partie environnementale, un point sur l'alimentation et santé environnementale, également sur la végétalisation et biodiversité, et de citer également le déploiement d'un plan d'action pluriannuel en faveur des animaux en ville, la création d'un canipark, et la candidature au label « Ville amie des animaux » proposé par la région Île-de-France. Enfin, la consommation est responsable des sensibilisations, et le déploiement d'une déchetterie mobile en lien avec le territoire, la poursuite de l'expérimentation d'une collecte de textiles usagés et l'organisation de ressources éphémères sont les trois éléments retenus parmi plus d'une quinzaine sur cette thématique de consommation responsable. Dernier point sur le volet environnemental, l'eau et l'énergie avec l'utilisation et le déploiement auprès des agents de l'outil de supervision énergétique en vue d'une vision fine et précise de nos consommations, le lancement du contrat de performance énergétique en faveur de la qualité de l'air et la conception d'une stratégie énergétique pour la collectivité d'ici à 2030, voilà les trois éléments prégnants sur la partie énergétique.

Le septième item, ce sont portes sur les affaires civiles et les associations. Affaires civiles, rappelez que ce sera l'organisation des élections européennes le 9 juin 2024. Sur la partie cimetièrre, la poursuite de reprise des concessions en état d'abandon, mais également reprise administrative de celles qui sont périmées ou toujours en état d'abandon, et puis la poursuite de la déminéralisation des allées et de la végétalisation dans les deux cimetières. En termes d'association, sur le plan association et gestion des associations, c'est le chiffrage des salles associatives ou structures sportives et des fluides, à chaque délibération et à chaque conseil traitant des subventions des associations. Nous avons toujours cette discussion qui nous amène à mieux comptabiliser et en tout cas à mieux considérer les avantages en nature comme de réelles subventions, au même titre que les subventions en numéraire. Il convient donc de chiffrer ce que représentent ces avantages en nature, afin de connaître le vrai montant global des subventions attribuées aux associations sur une année. Les associations, c'est également être à la manœuvre sur des manifestations importantes on pense notamment au forum des associations qui sera organisé évidemment cette année sous un format un petit peu nouveau compte tenu de sa localisation sur le marché. On peut également indiquer en termes de manifestations une matinée déniée au bénévolat prévu au premier trimestre 2024 et puis un dîner des jumelages en lien avec le comité de jumelage.

Dernier item, c'est la démocratie participative et rappeler le travail mené avec les conseillers de quartier qui va se poursuivre avec ambition pour les intégrer à des degrés divers, mais autant que possible, dans les projets municipaux. D'ailleurs, une nouvelle campagne de recrutement sera lancée pour solliciter de nouvelles candidatures pour le second mandat qui s'ouvrira au tournant de 2024-2025. Le budget participatif charentonnais aura une place de choix dans les projets de la démocratie participative en 2024. D'ailleurs, une nouvelle campagne de communication viendra soutenir cette seconde phase cruciale. En conclusion, je dirais que d'autres domaines auraient pu être traités dans ce rapport déjà très riche. J'indiquerai toutefois le sujet, le volet des animations. Et les deux principales qui en 2024, Tous au Club et Charenton sur glace, seront assurées dans un format différent, avec la perspective de la neutralisation potentielle de la place Aristide Briand, car la municipalité souhaite proposer une offre d'animation de loisirs aux familles durant cette période estivale ou les vacances de décembre. De la même manière, j'évoquerai notre devoir de

mémoire avec les cérémonies commémoratives maintenues à l'identique 2023, avec la participation de jeunes concitoyens comme élément clé sur ce domaine par des actions en établissement scolaire, une participation du CMJ, mais aussi d'autres scolaires aux commémorations majeures, le déploiement de sessions de sensibilisation sur la Shoah à Charenton afin d'asseoir la lutte contre le racisme et l'antisémitisme auprès des enfants, notamment de CM2 et de 3e pour l'année 2024.

C'est donc avec cette double note finale, soulignant un peu plus l'empreinte de tous les domaines de la ville de Charenton, de chaque secteur, de toute l'action municipale en faveur du dynamisme, du lien et du partage au sein de notre ville, tournée vers un avenir ambitieux, solide et durable, que je souhaitais conclure. Merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL – Merci Monsieur SEGALAT pour cette présentation complète qui balaie donc l'ensemble des actions et des initiatives de la ville sur fond d'une situation financière des collectivités territoriales qui devient préoccupante et Charenton ne faisant pas exception. Merci pour ce travail. A mon tour, je salue ce document, effectivement fort complet, qui a été élaboré en liaison étroite avec l'ensemble de l'administration et sous la supervision de Didier SIRE, notre directeur général des services.

Je vais proposer, à la suite de la présentation de Patrick SEGALAT, d'ouvrir le débat sur ces orientations budgétaire au titre de 2024. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Loïc RAMBAUD.

M. RAMBAUD – Merci. Donc à moi l'honneur d'introduire les prises de parole de l'opposition.

Merci pour cette présentation, Monsieur SEGALAT, et merci donc aux services municipaux pour la préparation de ce document.

On peut noter en point positif, de manière générale, ce qui semble ressortir comme une meilleure planification en tout cas des investissements prévus donc sans doute en conséquence des recommandations de la chambre régionale des comptes ce qui est une bonne chose je vais me contenter simplement pour commenter ce rapport d'orientation budgétaire de passer globalement les politiques sectorielles les unes après les autres.

Donc sur l'aspect patrimoine, le projet de loi de finances 2024 fait une priorité de la transition écologique et prévoit un soutien fort dans l'investissement local avec un fonds vert de 2,5 millions d'euros qui cible en priorité la rénovation des écoles. Et je suis donc ravi de trouver au sein des objectifs 2024, donc dans ce rapport la rénovation de l'école Aristide Briand, que nous appelions de nouveau depuis plusieurs années, qui permettra d'améliorer le confort thermique, et notamment durant les périodes de canicule, et également la qualité de l'air que respirent les enfants et les professeurs. Je note également la volonté de poursuivre le contrat de performance énergétique, dans l'objectif de réduire les dépenses énergétiques avec l'attribution d'un nouveau marché qui, je l'espère, permettra de poursuivre les efforts engagés. Déjà depuis plusieurs années sur ce secteur-là. Sur l'aménagement du nouveau parking Jean Jaurès, je ne peux que vous inciter, comme je l'écrivais dans ma dernière tribune, à prévoir des aménagements à des fins de stationnement d'un nombre important de vélos. La

situation de ce parking, la situation géographique, j'entends, est en effet idéale, elle permettrait à un nombre significatif de Charentonnais de pouvoir stationner leur vélo à l'abri. Et comme je l'exprimais lors du dernier Conseil municipal, avec un effet d'échelle bien plus conséquent que dans les stationnements sécurisés que l'on trouve sur les trottoirs de la ville.

Sur la partie voirie, l'accent est mis à nouveau sur le déploiement de la vidéoprotection, alors en complément de ce qui est déjà déployé et qui est très important, sur ce point-là je m'interroge sur la pertinence d'aller plus loin. Y a-t-il une réelle nécessité d'aller plus loin ? Donc l'objectif est-il de couvrir toute la ville sans laisser une seule rue, sans vidéosurveillance ? Je pense qu'il serait bien d'avoir une analyse coût-bénéfice sur ce déploiement supplémentaire et de voir si déjà comment la vidéoprotection déjà installée est utilisée et le retour un peu sur investissement qu'elle permet d'avoir en termes de sécurité.

Un autre point important, la rénovation prévue de la pelouse du stade Henri Guérin. Donc là, il s'agit d'une occasion en or d'installer une vraie pelouse plutôt qu'un gazon synthétique composé de pneus et de fibres plastiques qui sont honnêtement d'un autre temps et dont les conséquences sur la santé des jeunes et des joueurs en général ne sont pas encore suffisamment documentées à ce jour. Et donc j'entends qu'on n'est pas à l'abri de découvrir d'ici quelques années les effets négatifs qu'on peut avoir sur la santé, hormis les effets négatifs que l'on connaît déjà sur l'environnement. L'installation d'une vraie pelouse nécessite certes plus d'entretien, mais elle apporte un réel effet environnemental, notamment sur la gestion des canicules, et de plus, avec la réutilisation des eaux de pluie que vous prévoyez, les problèmes de coûts d'arrogance seront réduits.

Je note également la nouvelle concession du mobilier urbain publicitaire, donc là, énorme regret sur cet aspect que nous vous avons déjà exprimé lors de précédents conseils municipaux, le mieux serait de supprimer définitivement ce genre de mobilier qui enlaidit notre ville et ne fait qu'inciter à la surconsommation, à rebours des objectifs de sobriété qui sont portés par ailleurs sur d'autres lignes au sein de ce rapport d'orientation budgétaire.

Concernant la démarche de désimperméabilisation des sols. On peine à voir les vraies conséquences de ces travaux à ce jour, particulièrement du fait d'un problème d'échelle, à mon sens, qui demande de fournir un effort conséquent en la matière pour obtenir un réel effet sur la gestion des eaux et sur la réduction des températures estivales.

Également sur l'amélioration de l'éclairage public. On note un effort sur la volonté poursuivie et je ne peux que vous inviter à étudier la possibilité de mettre en place un système d'éclairage intelligent comme c'est fait dans certaines villes et qui permette de faire de réelles économies et pas seulement en modifiant le type d'éclairage. Et qui permet également de préserver la biodiversité nocturne avec carrément une extinction de l'éclairage à certains moments de la nuit.

Concernant le développement économique, alors là toujours un petit goût d'inachevé sur ce secteur-là où il manque un peu d'ambition qui se traduit probablement dans nos rues aujourd'hui avec une augmentation assez visible du nombre de commerces ayant fermé récemment.

Alors, il y a la bonne nouvelle sur la poursuite du marché de plein air à Bercy, mais l'impression d'un manque d'initiative au global sur la préservation du tissu local de commerçants, pourtant une composante essentielle à la bonne santé économique de notre ville, à son attractivité. Je souligne juste la piétonnisation de la rue de Paris, qui est une bonne initiative et qui devrait, à mon sens, être généralisée dans d'autres endroits dans la ville.

Sur l'habitat, je constate une nouvelle partie, sur l'habitat privé, alors peut-être que c'est une erreur et que je ne l'avais pas constatée avant, et je me réjouis de cela car nous l'avons inscrite dans notre programme au municipal et je voulais également répéter ici quelques fois déjà. Donc c'est une très bonne chose que d'aller sur ce terrain pour améliorer la qualité de l'habitat privé, son esthétique et sa performance énergétique. Les propriétaires ont bien souvent besoin d'aide pour y voir plus clair et il me semble que la municipalité doit être un interlocuteur de choix dans ce domaine.

Sur le pôle famille et enfance, je lis avec plaisir l'idée d'une cour vivante au sein de l'école Pasteur, que j'imagine être le pendant de ce que nous appelons les cours Oasis, que nous appelons de nos vœux déjà depuis plusieurs années, donc j'ai hâte de savoir de quoi il ressort exactement. Sur le plan Action Ville Amie des Enfants, on lit toujours l'objectif de réduction de la pollution de l'air, pour lequel on ne voit pas franchement ce qui se passe à Charenton sur cet aspect-là. A Paris, les rues piétonnisées et végétalisées devant les écoles se multiplient et cela semble améliorer significativement la qualité de vie des riverains et d'enseignement dans les établissements scolaires concernés, tout en réduisant la circulation automobile et donc la pollution de l'air. Donc je renouvelle mon appel pour que ce type de rue tranquillisée soit mise en place progressivement à Charenton devant les écoles.

Je note également la volonté de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs et c'est également une très bonne nouvelle.

Sur la partie éducation, le point marquant sur ce secteur-là est la refonte de la carte scolaire que vous envisagez, donc ok, sur la prise en compte de la baisse progressive et attendue des effectifs. C'est un choix rationnel que de limiter les coûts en réduisant le nombre d'établissements scolaires, mais attention tout de même à ne pas surcharger les écoles et les classes qui étaient déjà par ailleurs parfois très chargées dans les autres établissements scolaires. Il ne faudrait pas qu'au prétexte de faire des économies, on entraîne une dégradation significative des conditions d'enseignement à Charenton.

Sur la restauration, j'entends les difficultés d'approvisionnement en produits bio français, et le bio international n'est pas forcément une bonne option palliative au vu d'une moins bonne application des normes, notamment sur les produits d'origine non européenne. Donc il est donc vrai que la solution de l'approvisionnement local, s'il provient d'une agriculture raisonnée, peut être la solution, mais cela amène tout de même à se questionner sur le taux de subventionnement de l'agriculture bio en France, où on voit que la demande explose et qu'il est difficile pour les agriculteurs d'y répondre. Et donc je note aussi la bonne initiative de vouloir limiter la consommation de bœuf des enfants à Charenton, quand on connaît l'effet sur le bilan carbone de la consommation de ce type de viande.

Sur la partie CCAS, donc je note la volonté de lutter contre le non-recours aux aides sociales qui comme nous le savons a longtemps été un problème à Charenton avec parfois des difficultés pour consommer toute l'enveloppe qui était allouée au CCAS. Cette démarche est une très bonne chose que nous soutenons pleinement.

Sur la partie culture, sport et jeunesse, je me contenterai simplement de remarquer la volonté de développer plusieurs événements prévus autour de la thématique des jeux olympiques. C'est très probablement une bonne chose tant cet événement devrait marquer l'année 2024.

Et enfin, pour terminer sur le développement durable, la politique vélo, qui apparaît satisfaisante, avec de nombreuses actions sur plusieurs dimensions, pour faciliter l'accès et l'usage du vélo, avec toutefois une réserve sur la réalisation des aménagements cyclables, qui peine selon moi à apparaître dans la ville. Nous attendions une vraie transformation de la ville, et pour l'instant les efforts sont encore parcimonieux, alors que nous entrons déjà dans la troisième année du plan vélo.

Sur la partie eau et énergie, une certaine satisfaction, là aussi, à voir le nombre de lignes proposées s'élargir année après année, et je dois vous le dire, vous commencez à avoir un plan qui commence à ressembler à une vraie politique de réduction des consommations, ce qui est une bonne nouvelle. Reste à voir, bien entendu, la concrétisation de ces mesures proposées aujourd'hui et la façon dont elles seront mises en œuvre.

Un petit bémol sur le tri des biodéchets, avec une déception car on ne voit rien venir de révolutionnaire, et ceci déjà depuis plusieurs années. Donc pourquoi êtes-vous toujours en attente de vous voir imposer cela par la loi, au risque de ne pas être capable de tenir les délais et de devoir demander des dérogations, comme on a pu le voir sur d'autres thématiques par le passé ? Pourquoi donc ne pas prendre les devants et commencer à installer la collecte généralisée des biodéchets sur toute la ville, directement au domicile des charentonnais ?

Voilà, donc pour synthétiser, globalement, je souhaite souligner que ce rapport d'orientation budgétaire présente de nombreuses pistes intéressantes sur plusieurs domaines, et j'avais donc envie de le souligner, car cela montre une vraie volonté de votre part d'évoluer, et je dois dire, même que parfois on a l'impression d'être écouté, en tout cas dans nos propositions, dans l'opposition, donc ce qui n'est pas sans me réjouir, néanmoins, il faut toujours veiller à voir la façon dont ces propositions, parfois ambitieuses, seront mises en œuvre, et donc on sera là pour veiller à ça. Voilà, merci de m'avoir écouté, désolé d'avoir été un petit peu long.

M. GICQUEL. – aucune difficulté. Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur TOURCHIK.

M. TOURCHIK. – Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord je voudrais remercier évidemment Monsieur SEGALAT pour sa présentation et les services municipaux. Ce rapport d'orientation budgétaire est en effet détaillé par politique sectorielle comme on a l'habitude et de manière très lisible. Et je voudrais donc

réitérer mes remerciements. Je ne vais pas m'attarder sur les politiques sectorielles en ce qui me concerne. Je vais juste poser quelques questions.

A priori, et comme on nous le rappelle chaque année presque maintenant, l'autofinancement de la ville diminue d'année en année, et ceci par rapport à des difficultés. Par contre, je constate régulièrement et chaque année que notre autofinancement est suffisant puisque nous arrivons donc à abonder notre section d'investissement pour les actions qui sont données. En corrélation avec ce que je viens de dire, je me pose la question, et ça c'est une question importante, je pense que tout le monde voudrait savoir, et notamment nos concitoyens. Nous avons des placements importants. Quand seront-ils utilisés et à quoi ? Parce que là, le débat d'orientation budgétaire en l'espèce, qui, je dirais, est quasiment similaire à celui des années précédentes, nous présente une situation, certes, mais n'utilise pas nos placements.

J'ai un autre problème. Pas un autre problème, mais une autre constatation. Lors de la présentation de M. SEGALAT notamment sur la masse salariale, M. SEGALAT nous expliquait que la masse salariale avait augmenté notamment par rapport à un nombre d'augmentation dédié aux fonctionnaires, et malheureusement nous n'avons pas pu évoquer, puisque on a changé un petit peu l'ordre du jour, le rapport social unique, mais j'ai remarqué quelque chose dans le rapport social unique, qui est important, à savoir, et qui se rapporte à la masse salariale, à savoir que, sur les 712 agents de la collectivité, et sur les emplois permanents, nous avons 39% d'agents qui sont contractuels. Alors, est-ce une volonté de la ville ou pas, je n'en sais rien. En plus, là-dessus, j'aimerais bien, et ce n'est pas présent dans le rapport social unique, qu'on puisse avoir une évolution de ce nombre d'emplois de titulaires et d'emplois contractuels, en sachant que les emplois contractuels, comme vous le savez, représentent sur la masse salariale une partie plus importante, puisque les charges sociales des contractuels sont plus importantes que les charges sociales des titulaires. C'était un deuxième point que je voulais évoquer.

Puis j'ai un troisième point. On parle souvent de budget. Et certes, le budget, c'est important. Mais on ne parle jamais de trésorerie. Et pourtant, la trésorerie, c'est ce qui sert à faire fonctionner un budget. A priori, allez, on va dire 85% des collectivités ont recours à l'emprunt pour pouvoir faire fonctionner leur collectivité. Nous, ce n'est pas le cas. On a à la fois recours à l'emprunt, on a des placements, et on arrive à faire fonctionner la collectivité. Ça serait quand même peut-être intéressant de faire une corrélation à la fois sur le budgétaire, et sur l'état de notre trésorerie, qui, je pense, doit être très confortable, puisque nous n'avons pas de besoin à l'emprunt. Voilà, j'avais ces trois petites remarques à faire, et je tiens à réitérer mes remerciements pour ce document qui est parfaitement étayé. Merci beaucoup.

M. GICQUEL. –Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, merci Monsieur le Maire, de nouveau merci Monsieur SEGALAT et merci aux services qui ont contribué à rédiger ce rapport.

C'est un document, comme toujours, d'une très bonne qualité et qui donne une vision sur à la fois l'approche que vous avez au commencement du processus budgétaire pour l'année qui vient et un petit peu les priorités politiques.

Je trouve ça toujours intéressant d'avoir ce moment maintenant en fin d'année avant d'attaquer justement le budget au début de l'année. Mon intervention elle va être relativement courte, peut-être, par rapport à d'autres exercices passés. Je crois que vous me remercieriez pour cela, toutes et tous. Mais ce n'est que pour faire plus long lors du budget, finalement. Donc, préparez-vous.

Blague à part, je vais rester sur des principes très généraux. Tout d'abord, revenir sur les aspects nationaux que Monsieur SEGALAT a soulignés, puisque, évidemment, ce contexte, nous le connaissons, et notre ville, comme les autres, y est exposée. Et donc, je crois que, chers membres de la majorité municipale, nous nous retrouvons là-dessus. Je crois qu'il y a de nouveau une alerte à faire concernant l'engagement de l'État auprès des collectivités territoriales, on le sait sur nos comptes, on le sait également à d'autres échelons.

Évidemment des dispositifs ont été pris par le gouvernement au plus fort de la crise en 2022 et en 2023, mais les crises que nous connaissons aujourd'hui persistent et finalement mettent le doigt sur des crises un petit peu plus anciennes auxquelles un certain nombre de collectivités territoriales devaient faire face et aujourd'hui force est de constater que notre commune même si elle est mieux lotie que d'autres notamment par voilà c'est à la fois la trésorerie que mentionnait le collègue Serge TOURCHIK, à la fois les faibles niveaux d'endettement connus font que nous sommes un petit peu mieux protégés, mais toutefois ce budget reste un budget.

En tout cas, les orientations budgétaires que vous présentez sont, il faut le reconnaître, un petit peu plus contraint que ce qu'on a pu connaître par le passé. C'est évidemment à mettre au regard de la réalisation budgétaire qui sera celle de 2023 puisqu'aujourd'hui nous n'avons que des atterrissages partiels et c'est bien normal, mais on aura une meilleure vue justement d'à quel point notre commune a été justement exposée ou non, fragilisée ou non, au cours de cet exercice 2023, au moment du compte administratif. Puisque je rappelle à tout le monde que pour boucler le budget de l'an passé, en tout cas l'exercice de l'an passé, il avait fallu déjà prélever un petit peu sur justement la trésorerie que nous avons constituée avec la vente du Lycée Jean Jaurès. Et donc cet appel à travers vous, à travers le PV, au gouvernement de reconsidérer son soutien aux collectivités territoriales et aux premiers rangs desquels les communes qui mènent des politiques publiques qui touchent directement les citoyens, on parle évidemment du développement durable mon collègue Loïc RAMBAUD l'a mentionné, on a parlé petite enfance, on va parler voirie, on va parler mobilité, tout ceci ce sont des politiques que les collectivités locales mènent, celles-ci et tant d'autres, et pour lesquelles, évidemment, elles ont besoin d'avoir les ressources financières adéquates, pour pouvoir y faire face. Pour qu'à la fin, évidemment, le service rendu aux citoyens puisse être à la hauteur, à la fois de leurs attentes, mais aussi des impôts qu'ils payent.

Ceci étant dit, sur la partie recettes, du coup, finalement, il n'y a pas grand-chose à dire de différent par rapport aux années précédentes, puisqu'on est sur un périmètre relatif. Un commentaire Monsieur SEGALAT, sur la fin des dispositifs existants, alors j'avais cru voir mais vous serez mieux informé que moi, concernant une prolongation sur l'amortisseur électricité au moins sur la mi-année. Évidemment, ce serait une bonne nouvelle mais bien sûr partielle et incomplète ceci peut être nous force à justement être beaucoup plus prudent en tout cas beaucoup plus sérieux sur notre gestion des fluides. Évidemment, on aimerait que

ce ne soit pas contraint par des considérations financières mais par la seule considération écologique mais prenons du coup ce chantier à bras-le-corps et donc j'espère que ce sera le cas pour les années qui viennent. Le collègue Loïc RAMBAUD a mentionné le contrat de performance énergétique, ça en fait partie, mais voilà, à voir justement comment ça va s'exécuter.

En revanche, sur les charges de personnel, donc que vous précisez en page 20 du coup du ROB, je suis un peu surpris parce que ce n'est justement pas tout à fait en ligne, en tout cas les arguments que vous mettez en place, ne sont pas tout à fait en ligne avec le rapport social unique que mentionnait le collègue Serge TOURCHIK. Puisque vous nous dites que l'augmentation prévue elle est due finalement à des augmentations de traitement, si je schématise, auprès des agents. C'est évidemment une bonne nouvelle pour eux et ce n'est que justice au vu de l'inflation. Donc ça c'est pour 2023, pour 2024 pareil, alors que pourtant on a dans le rapport social unique un nombre d'agents au service de la commune qui augmente et pour 2024 c'est pareil puisqu'alors même du jour de ce conseil municipal on a aussi l'ouverture d'un certain nombre de postes, et donc je me doute, enfin, pardon, je pose la question de savoir si réellement cette augmentation de charges de personnel est tendue à une augmentation des traitements qu'à l'ouverture de nouveaux postes, et donc à la budgétisation de nouveaux postes. Puisque j'ai l'impression d'y voir ici une incohérence, ou bien on a plus d'ETP donc il faut les payer, c'est bien normal, ou bien on raisonne à périmètre constant et on paye plus les agents. Donc je voulais juste avoir cette clarification parce que, du coup, vous auriez pu utiliser cet argument de l'augmentation de la masse salariale par l'augmentation du nombre d'agents, et finalement c'est pas l'argument que vous faites et donc c'est aussi pour avoir une adéquation entre ce que vous annoncez ici en débat d'orientation budgétaire et ce que les agents évidemment perçoivent à la fin du mois puisque si on est en train de dire ici qu'en fait toute l'augmentation de la charge salariale est due à une augmentation de leur traitement et qu'eux in fine ne la constatent pas, bon voilà, donc c'est simplement pour vérifier cette cohérence.

Alors sur l'investissement, il y a un certain nombre d'items qui sont prévus, bon moi je suis toujours très prudent sur ce qu'on inscrit en investissement au moment du rapport d'orientation budgétaire, et même au niveau du budget, on commence à vous connaître et on commence à avoir l'expérience des pratiques budgétaires que vous avez, et que je ne questionne pas forcément, mais donc avoir l'exécution in fine sur 2024 de ce programme d'investissement. Alors en conséquence sur ces aspects très généraux, on voit en effet sur l'épargne l'effet ciseau que vous dénoncez, dont vous parlez, et donc de la nécessité potentielle de couper dans les coûts de fonctionnement, ou bien d'augmenter les recettes. Evidemment, soit on agit sur une lame du ciseau, soit l'autre, même si vous savez mon opposition profonde à l'augmentation des niveaux de taxes foncières sur notre commune, je vous renvoie à mes précédentes interventions au niveau du budget. Alors, très bien, on a cet outil de couper dans les coupes, mais je m'interroge, du coup, sur le maintien de la qualité de service si les coupes sont faites à des endroits inopportuns, puisqu'avoir une approche arbitraire qui consiste à dire que tous les services doivent couper de X%. Alors, peut-être qu'à certains services ça va être pertinent, mais qu'à d'autres, en réalité, il y aura un impact direct sur le service qui va être donné aux Charentonnais. Et donc, quelle granularité, on va le voir justement au budget, donc c'est pour ça que je vous dis que mon intervention au budget sera un petit peu plus longue. Quelle granularité pour ces réductions de coûts, selon quelles justifications, il y a un certain nombre de pistes, d'ailleurs, qui

avaient été. soumises dans le cadre d'autres débats d'orientation budgétaire, donc à voir si vous les reprenez, mais à voir justement aussi quels seront les choix politiques qui seront les vôtres à l'heure justement de décider quelles seront justement les activités ou les services justement déployés par la Ville qui devront faire face justement à ces réductions budgétaires et surtout dans quelle mesure celles et ceux concernés par ces baisses sont dès aujourd'hui au courant puisque c'est toujours élégant quand même quand on travaille dans un service de savoir si on va avoir moins de budget l'année prochaine.

Si on rentre un tout petit peu dans le détail dans les politiques sectorielles, et je retiendrai que quelques points, je ne ferai pas la liste parce qu'encore une fois, je veux voir les crédits qui seront alloués à chacune des actions que vous mentionnez.

Sur la voirie tout d'abord, alors mon collègue Loïc RAMBAUD l'a mentionné sur le sujet de la vidéo surveillance. Bon, moi je m'interroge quand même en effet sur le ciblage de cette vidéosurveillance. Alors ici, y'a une phrase, j'allais dire générale, mais je comprends, mais, qui dit, l'idée est de déployer, de continuer à déployer la vidéoprotection comme vous l'appellez, sur l'année qui vient. Alors très bien, mais ça fait des années qu'on paye des caméras et des caméras un peu partout dans notre ville, mais je me pose la question justement sur ce ciblage, et notamment, je le dis aujourd'hui, nous sommes le 13 décembre, et je crois compter sur les 30 derniers jours au moins trois actes de vandalisme sur un même restaurant près d'ici rue de Paris, auquel je peux ajouter au moins un acte de vandalisme sur la même rue de Paris mais plus proche du côté de Porte de Charenton. Et donc, je m'interroge justement sur les choix qui sont faits de la localisation de ces outils de vidéosurveillance. Je maintiens la ligne qui a toujours été la mienne à savoir ne pas avoir une opposition de principe mais plutôt avoir ces outils de vidéosurveillance là où c'est nécessaire là où c'est pertinent et sans avoir cette volonté non plus de fliquer la ville mais là où il y a une véritable nécessité. Et donc cette idée que je vous soumetts à savoir de cibler davantage et avec une meilleure efficacité les endroits où vous mettrez justement ces caméras puisque ça nous fera également faire des économies au lieu de les installer à des endroits où il n'y a pas forcément une nécessité.

Sur la restauration scolaire, là pareil, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été indiqué par mon collègue Loïc RAMBAUD même si je dois indiquer que je n'étais pas forcément au courant et peut-être c'est de mon fait et je m'en excuse si c'est le cas qu'il y avait pour le marché de Charenton cette difficulté à s'approvisionner sur la partie bio du marché. En tout cas moi, je découvre en tout cas l'ampleur je la découvre à l'occasion de ce rapport d'orientation budgétaire donc là pareil on va dire rendez-vous en juillet. On sera vraiment extrêmement vigilant sur la flexibilité que vous appelez de vos vœux, à savoir de peut-être réduire justement la contrainte qui est mise sur les exigences ou les obligations de pourcentage d'aliments bio au sein d'alimentation qui est fournie notamment à nos enfants mais aussi à nos aînés. Puisque, certes, il faut prendre en compte les éléments de la chaîne de valeur et de l'approvisionnement qui peuvent être sous tension, je le reconnais, mais j'aimerais peut-être avoir, pas forcément à l'occasion de ce rom, mais de façon plus générale, peut-être plus d'éléments, puisque si on regarde un petit peu le marché du bio en général, moins un problème d'approvisionnement, on a plutôt un problème de demande et qui fait justement qu'un certain nombre d'agriculteurs bio se retrouvent en difficulté pour atteindre leur rentabilité et donc, justement, approvisionner, mais Du coup, j'ai du mal à

voir, dans notre cas, ce qui pêche, et donc preneur des informations de ce point de vue-là, et comme je le disais à l'instant, rendez-vous en juillet, donc, pour voir les clauses que vous mettrez au contrat. Dans un certain nombre de domaines, on continue à peu près sur l'existant, on a une liste d'activités qui sont prévues pour 2024, mais finalement, on reste dans la lignée de ce qu'il y avait à présent, quelques évolutions évidemment, mais pas forcément de révolution. Et enfin, et je conclurai là-dessus, sur le développement durable et l'écologie urbaine, bon, et là aussi ça a été souligné par les intervenants avant moi, beaucoup de bonnes choses, très bien, évidemment on peut faire plus, et vous allez me dire que c'est bien de ma position que je peux dire qu'on peut faire plus, mais j'ai quand même l'impression qu'on passe à côté d'un énorme sujet, et je ne dis pas ce sujet avec la volonté qu'il ne soit traité que par la seule collectivité puisque je pense que c'est impossible mais dans le robe on parle de l'influence, au cas, du fait d'inviter nos concitoyens à faire des efforts, donc c'est notamment les sujets, voilà, de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, de l'encouragement de la mobilité douce, et donc sous tous ces aspects, à la fois sous les aspects financiers, sous les aspects d'infrastructures, Très bien. On parle aussi des efforts faits par la collectivité, à savoir sur la performance énergétique, sur le renouvellement de la flotte de véhicules, des relais sur des initiatives aussi faites aux agents, et donc des initiatives vraiment pertinentes et que je soutiens à 1000%. Mais toutefois, pour moi, il me manque quelqu'un, quand même, dans ce monde, dans cet univers du développement durable et de l'écologie urbaine, ce sont les entreprises. Puisque, sur notre territoire, voilà, on a des entreprises, et par l'activité desquelles, nous avons aussi des pollutions. Alors, il y en a qui sont absolument évidentes, par exemple, les livraisons, bah, il faut amener des camions, et qui circulent dans notre ville, ça contribue aussi au bilan carbone, que vous mentionnez un certain nombre de fois dans ce rapport d'orientation budgétaire, il y a évidemment leur consommation de fluides à elles propres évidemment c'est pas sur nos comptes mais enfin ça contribue quand même à la consommation générale sur notre territoire et donc je soumets cette idée que j'ai déjà émise à l'occasion d'une tribune il n'y a pas si longtemps qui est d'aller faire le tour justement des entreprises qui sont présentes sur le territoire de Charenton-le-Pont pour construire ensemble les transitions, les inciter là où il le faut, les pénaliser si elles ne sont pas dans la bonne démarche parce que tout ceci ne peut aller que vers l'amélioration des conditions de vie des charentonnais. Encore une fois, je ne dis pas que c'est un effort que la ville doit forcément faire, mais elle a cette capacité, je le crois, de mettre autour de la table un certain nombre d'acteurs, et notamment les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites d'ailleurs, pour faire en sorte que tous, on aille dans cette direction de la transition écologique et énergétique. Voilà, je vous réserve le reste de mes analyses, j'allais dire plus financières, en tout cas plus détaillées, secteur par secteur, et même activité par activité, pour le budget, donc la suite au prochain épisode. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des réponses rapportées ? Je crois que Marie-Hélène MAGNE voulait s'exprimer.

Mme MAGNE. – Oui, merci Monsieur le Maire. Sur le point des énergies renouvelables, dans le cadre, nous avons justement une délibération un petit peu plus loin sur la zone d'accélération, et l'idée à travers cette délibération et surtout à travers ce zonage c'est justement aussi de pouvoir sensibiliser non seulement aux énergies renouvelables le potentiel que représentent les bâtiments publics de la ville mais également au-delà de ça les entreprises et bien évidemment

aussi les bailleurs sociaux et les particuliers donc on n'a pas oublié les entreprises sur ce volet-là. Merci.

M. GICQUEL. –Merci. Pascal TURANO.

M. TURANO. – Donc, en réponse à M. RAMBAUD et M. MARTINS PEREIRA, puisque je vais faire une réponse commune, il faudrait peut-être vous mettre d'accord. D'un côté, on nous dit qu'il y a trop de caméras, de l'autre côté, il n'y en a pas assez à certains endroits, donc je voudrais vous inviter l'un et l'autre à aller dans le parc social, là où il y a, notamment chez Emmaüs, I3F et Val-Office, où ils ont déployé la vidéosurveillance, aller voir les résidents et leur poser la question, savoir ce qu'ils en pensent, je pense que vous aurez la réponse toute faite. Alors effectivement, on continue à déployer, surtout à mailler, à faire en sorte qu'il y ait un équilibre, puisqu'il ne nous a pas échappé que notamment sur la partie Gravelle ou Quai des Carrières, donc les parties les plus excentrées, les plus éloignées des bâtiments municipaux depuis lesquels on peut se raccorder avec de la qualité en fibre optique, on est un petit peu dépourvu, effectivement. Donc ce maillage, nous avons l'intention de le poursuivre. Donc il n'est pas question de couvrir toutes les rues comme vous l'avez dit, il est question de créer un maillage, de faire en sorte que lorsqu'un délit, lorsqu'un fait se produit, comme cela se passe, j'ai quelques chiffres qu'on a communiqués lors du CLSPD qui s'est tenu le mois dernier :il y a eu 182 demandes d'image par l'autorité judiciaire. C'est énorme. Avec des résultats extrêmement convaincants. Effectivement, vous avez évoqué, M. MARTINS PEREIRA, la série de cambriolages, de petits cambriolages commis sur les restaurateurs. C'est une vague de cambriolages qu'on a connue il y a deux ans environ. Il y a une forte présomption que ces actes sont commis par une catégorie de la population, ce sont les mineurs isolés, donc ce sont les mêmes caméras qui ont pu identifier des mineurs isolés qui ont agi il y a deux ans. Il faut un petit peu de temps pour faire en sorte qu'ils soient identifiés. Quand on évolue à 3-4 heures du matin avec des capuches, des cagoules, et qu'on fait un acte qui dure 1 minute 30, effectivement c'est extrêmement compliqué. C'est les mêmes caméras qui ont permis, il y a quelques mois, sur un incident, enfin sur un fait divers qui a été, d'un individu qui évoluait chez les femmes seules pour commettre des vols et voir autres faits d'ordre sexuel, donc en fait, notre dispositif est très performant. Il faut encore mailler parce qu'il y a des zones d'ombre, il y a des endroits qui ne sont pas encore couverts. On a eu 31 tentatives de rixes. Grâce à la vidéosurveillance, nos opérateurs, parce qu'on a des opérateurs hyper performants, on détectait des mouvements suspects, on détectait des individus qui cachaient des barres de fer dans des conteneurs à ordures. Ça, ce sont des chiffres qui, effectivement, vous ne les voyez pas dans les bilans, mais, au cours de ce conseil de sécurité, on a toutes les données, on a le vice-procureur qui était là, qui nous a félicité pour notre dispositif, le directeur territorial des politiques urbaines également, on ne peut que se féliciter du dispositif que nous avons, qui fait qu'aujourd'hui nous avons, encore une fois il faut être très humble quand on parle de sécurité parce que ça peut dégénérer. Il y avait un autre point qui concernait la collecte des biodéchets, pardonnez-moi, je saute du coq à l'âne, cette collecte est du ressort du territoire, alors je parle avec la double casquette du vice-président du territoire en charge de l'environnement, la ville de Charenton a été précurseur, il y a quelques années, sous la houlette de ma collègue Marie-Hélène, pour le déploiement des points d'apport volontaires. Ce déploiement se poursuit à l'échelle du territoire. Il y a des composteurs qui sont donnés à la demande sur toutes les personnes, toutes les résidences individuelles et les copropriétés qui disposent d'un terrain, d'un jardin. Mais il est hors de question d'imaginer une

collette généralisée en porte-à-porte. Ne serait-ce qu'en termes d'hygiène, on ne peut pas imaginer que des containers soient dans les parties communes d'immeubles avec des déchets alimentaires, d'un point de vue hygiène, ça ne tiendrait pas. Donc en fait, il faudra déployer des points d'apport volontaires resserrés puisque l'objectif pour l'année 2024, c'est de faire en sorte que chaque résident soit en maximum 200 mètres d'un point d'apport volontaire. Normalement, même si on a pris un petit peu de retard dans ce déploiement-là, c'est quelque chose qui devrait être fait au cours de l'année 2024. Je pense, oui, le parking Jean Jaurès, effectivement, il est prévu, alors je ne sais pas, ce n'est pas encore identifié, puisque c'est un parking qui sera livré que dans un peu plus d'un an, il y aura une partie qui pourra accueillir des vélos, en quantité, je ne sais pas en combien encore, mais en tout cas, c'est un sujet qui sera traité. Et le plan vélo, le plan vélo, vous participez au comité de suivi, Monsieur RAMBAUD, nous sommes parfaitement dans le timing du plan vélo, on le suit parfaitement, la ville a fait sa part de travail, bien évidemment, tant que la rue de Paris n'est pas aménagée, on aura l'impression que rien n'est fait. Mais on attend le département, on attend l'action du département, les travaux ont été repoussés, les budgets ont été votés, il n'y a pas de soucis pour ça, sauf que le département n'a pas les moyens en ressources, en termes de ressources, pour travailler sur Charenton en même temps que sur les autres parties du département. Les travaux devraient commencer à partir de l'été prochain. Malheureusement, on aurait bien préféré que ce soit avant, mais lorsque la rue de Paris sera aménagée, on aura une toute autre vision de ce qu'est la partie cyclable charentonnaise.

M. GICQUEL. –Merci. Clotilde CERTIN.

Mme CERTIN. – Merci Monsieur le maire. C'était juste pour préciser à Monsieur RAMBAUD que le stade Henri Guérin est surutilisé environ 15 heures par jour, 7 jours sur 7, et qu'il est préconisé des rafles de maïs ou des noyaux d'olive et certainement plus des billes de caoutchouc. Et je pense, j'en suis même persuadée, que l'entretien d'une vraie pelouse digne de ce nom serait certainement plus impactante sur l'environnement que cette pelouse synthétique avec ses râpes de maïs. Merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. –Merci. Fabien BENOIT, vous vouliez vous exprimer également.

M. BENOIT. – Merci Monsieur le Maire. On retrouve dans ce ROB l'objectif renouvelé de la municipalité visant à mieux répondre et à répondre au mieux aux préoccupations des citoyens charentonnais. Je retiens notamment cette comparaison éloquente que nous a partagé récemment Monsieur le Maire. Nous sommes une ville dense d'environ 30 000 habitants et les services, les équipements que nous proposons actuellement aux charentonnais, par leur qualité, leur diversité, leur proximité, sont comparables à ceux d'une ville qui compterait largement plus du double d'habitants. grâce aux atouts de notre ville on pourrait finir par trouver cela naturel comme allant de soi si la ville ne devait faire face aux imprévus et aux dotations toujours plus faibles de l'Etat à la disparition ou à l'absence d'un certain nombre de services que l'Etat est pourtant tenu d'assurer Je pense notamment au secteur sécurité dont nous a parlé Pascal TURANO, au secteur enseignement comme nous le partagent nos professeurs du secondaire et comme le vit également Sylvain DROUVILLE dans les écoles municipales. Ces éléments nous rappellent donc combien il s'agit là d'un effort très conséquent porté par la ville, d'une volonté politique municipale de soutien fort

aux acteurs locaux, établissements scolaires, entreprises, commerces, associations, familles, publics en difficulté. Comme le porte notre collègue Patrick SEGALAT et les services de la ville, on y retrouve la marque de fabrique de notre ville, à savoir une saine maîtrise de ses dépenses dans des contextes géopolitiques, économiques, financiers, énergétiques, pourtant particulièrement instables. Cela préserve, si je puis dire, une certaine souveraineté municipale pour notre ville, sur le plan financier, et jusqu'à quand ? Clairement, d'autres collectivités locales ne peuvent pas, ne peuvent plus en dire autant, ou ont dû sinon actionner le levier fiscal de manière excessive pour leur population. Si je m'attache en particulier aux effets et aux perspectives sur les délégations qui sont les miennes, je voudrais souligner les retours reçus des charentonnais, notamment des publics collégiens, lycéens, sur quelques exemples parmi d'autres, et non exhaustifs, que mes collègues m'en excusent, mais nous en avons bénéficié un peu plus tôt. Sur le plan des sports, la rentrée 2023-2024 a permis d'offrir une salle d'armes refaite à neuf, des tatamis entièrement renouvelés dans cet écrin que constitue notre dojo, et bien sûr une piscine qui enchante de nouveau tous ceux nombreux qui peuvent s'y rendre, que ce soit dans le cadre extrascolaire ou scolaire, afin de valider le savoir nager. Sur le plan de la culture, dans cette période post-Covid, ou du moins de moindre impact lié à ce virus, le public élève, parents, professeurs, assistent en nombre à la programmation locale et la plébiscite, notamment les jeunes qui bénéficient à ce titre de conditions tarifaires facilitées. Sur le numérique, outre notre démarche de médiation numérique visant à inclure tous les publics dans leur démarche sociale ou d'insertion, outre également notre démarche de numérique responsable qui, sur le plan des orientations budgétaires, a le mérite de privilégier de plus en plus le recours à du réemploi et de l'open source pour les éléments structurants d'administration du système d'information de la ville, Je rappelle également que ces orientations budgétaires permettent un travail de fond pour protéger de mieux en mieux la ville par rapport aux menaces quotidiennes dont elle fait l'objet en termes de sécurité et de gestion du risque opérationnel, avec la poursuite de ses audits de sécurité et la mise en œuvre de son plan de continuité d'activité. Aucune ville n'est 100% à l'abri de ces risques, et vous savez que malheureusement, nombre de nos villes voisines ont été durement touchées. Nous faisons notre possible pour mettre Charenton à l'abri, mais cela exige la mobilisation et d'expertise pointues. Enfin, comme j'ai pu en échanger avec mes autres collègues élus référents de quartier, je terminerai en apportant un éclairage sur ce que nous reflètent les conseillers de quartier les plus actifs de la ville, en nous ayant remonté de nombreux projets au sujet sur lequel ils portent une attention toute particulière et pour lesquels la ville a pu, a su, intégrer leur retour sur les différents quartiers qui composent notre ville. Notamment, les diagnostics sur les îlots de chaleur et la pollution, la promotion de l'économie circulaire, la réfection concertée de plusieurs jardins, en lien notamment avec Marie-Hélène MAGNE, ou d'espaces publics, le square du 11 novembre, la villa Le Marin, la végétalisation des places de la Coupole et des Marseillais, l'abri à Chauve-Souris pour l'été contre les moustiques à la Cerisaie, ou le jardin partagé au Cardinal de Richelieu. La création, on en a parlé tout à l'heure, d'une cour vivante apportant de la fraîcheur dans nos écoles, la sécurisation et l'amélioration de la voirie, par exemple l'arrêt de bus Liberté, qui constitue une grosse interconnexion sur notre ville, comme vous le savez. Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, ce que je souhaitais ajouter à nos échanges sur le ROB.

M. GICQUEL. – Merci. Je vais proposer à Sylvain DROUVILLE de s'exprimer, puis Patrick SEGALAT.

M. DROUVILLE. – Oui, merci Monsieur le Maire. En réponse rapide aux propos de nos oppositions, je voulais les remercier des satisfécits et de partager avec nous les orientations qui sont les nôtres, notamment s'agissant des travaux que nous allons mener sur nos établissements scolaires et particulièrement sur l'établissement Briand. C'est effectivement un très gros chantier qui va bientôt s'ouvrir et nous avons hâte de pouvoir voir ce que cela va donner. Sur la cour vivante, pour répondre à M. RAMBAUD, à Pasteur, effectivement ce n'est pas une cour oasis, c'est une cour vivante puisque la particularité de ce projet c'est de laisser aux enfants de Pasteur le choix de travailler à la cour qu'ils souhaitent voir naître dans leur établissement, et donc à l'instant où je parle, je ne sais pas à quoi cette cour va ressembler dans les mois qui viennent puisqu'ils sont actuellement en train d'y travailler. Donc c'est une cour vivante parce qu'elle répond notamment à la question de la déminéralisation des sols, mais pas que, à des espaces partagés, à des espaces de loisirs, à des espaces de jeux, à des espaces de sport, à des espaces aussi qui respectent l'égalité filles-garçons. S'agissant du marché, puisque vous en avez fait tous les deux référence assez longuement, du marché de la restauration scolaire, c'est un des plus gros enjeux qui nous concerne sur l'année 2024, c'est un enjeu complexe, et j'explique à Monsieur MARTINS PEREIRA la différence d'information entre lui et son collègue de droite sur la question du bio, c'est, je présume, parce que Monsieur RAMBAUD est parents d'élèves et que nous avons fait une réunion avec les représentants de parents d'élèves sur la question de la restauration scolaire tout récemment pour justement travailler avec eux à la redéfinition de ce marché et à la définition du cahier des charges et à l'occasion de cette réunion je présume que c'était à ce moment-là que vous avez eu cette information ou la transmission par les représentants de parents d'élèves de cette information nous avons effectivement abordé la question du bio puisque, ça peut être contre-intuitif, mais nous avons des vraies problématiques d'approvisionnement en bio sur tout un tas de produits, ça ne concerne pas uniquement le prestataire actuel, du reste, ça concerne tous les prestataires de restauration collective qui ont du mal à se fournir en produits issus de l'agriculture biologique, mais pas que. Nous avons eu énormément de ruptures d'approvisionnement sur des produits particulier, aussi bien du riz qu'autre chose, du reste, au cours du marché écoulé, et nous savons déjà que nous aurons de graves difficultés à pouvoir nous fournir davantage sur les produits issus d'agriculture biologique dans le futur marché. C'est un marché qui sera complexe, donc, de ce point de vue-là, complexe du point de vue du coût, puisqu'il ne nous a pas échappé la question de l'augmentation exponentielle des coûts, enfin, de tarifs des produits, Je voudrais juste rappeler que, en gros, un repas coûte à la collectivité de l'ordre de 11,80€ à 12€, quand le coût moyen payé par les familles, le coût moyen est de 4,60€. Donc, il y a un reste à charge auprès de la collectivité, de l'ensemble de la solidarité de la collectivité, qui est énorme. Et ça, c'est sur les chiffres 2022, pas sur les chiffres que nous connaissons malheureusement en juillet, enfin en printemps 2024, lorsque nous aurons à redoubler ce marché. Donc c'est un marché qui sera complexe, et il faut bien comprendre qu'à partir du moment où on met la barre trop haute, mais c'est une réflexion que je mène actuellement sur la définition du futur cahier des charges, si nous mettons la barre trop haute sur une exigence de produits particuliers comme ceux issus de la culture biologique, nous risquons soit de perdre des potentiels soumissionnaires au marché, soit de rendre le marché très cher, encore plus qu'il n'aurait été si on maintenait des exigences bio tout à fait raisonnables comme ce que nous connaissons aujourd'hui, ou une progression tout à fait raisonnable. Du reste, les communes qui vous expliquent que c'est du 100% bio mentent, puisqu'en l'occurrence, ce n'est pas possible d'avoir 100% de produits

issus de l'agriculture biologique. À l'instant où je parle, il n'y a pas de prestataire qui est capable d'assurer 100% des produits issus de l'agriculture biologique. C'est 100% d'un menu, d'un certain nombre de composantes qui seraient alors issues de l'agriculture biologique. 100% bio, aujourd'hui, ce n'est pas possible. En tout cas, tels que les échanges que nous avons pu avoir avec les prestataires, nous le démontre. Donc c'est un travail que nous allons mener et bien sûr nous n'hésiterons pas à vous y associer le cas échéant pour choisir le meilleur prestataire pour le renouvellement du marché en printemps 2024. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Monsieur SEGALAT.

M. SEGALAT. – Oui, merci M. le Maire, je voulais juste répondre à la question de M. TOURCHIK s'agissant des ressources humaines sur les contractuels. Alors c'est vrai qu'on a un petit peu navigué, Monsieur MARTINS PEREIRA, également entre le RSU et le ROB, c'est très bien. Il se trouve que le calendrier nous amène à les voir ensemble en même temps.

Juste sur les contractuels, en définitive, très simplement, l'effectif permanent statutaire n'a pas évolué, n'a pas bougé à quelques unités près, de l'année 2021 à l'année 2022, voire 2023. Cette progression sur les comptes actuels, alors je comprends 39%, mais c'est 29% je pensais que vous vouliez indiquer. Oui, oui, 37%, voilà, exactement. Et donc, vous avez parlé de 29% des contractuels. Ce qu'on a essayé de faire, justement, entre 2021 et 2022, c'est augmenter ces 29% de contractuels permanents parce que nous avons bon nombre, notamment d'animateurs, qui étaient dans un statut un petit peu hybride. Et vous vous rappelez, au cours d'une modification du tableau des emplois permanents, que nous avons disons le mot, décider, en tout cas mis en contractuel permanent ces animateurs pour éviter ce phénomène de précarité qui peut aussi poindre dans une collectivité locale si on n'en prend pas garde. Moi je rappelle que la précarité à l'emploi c'est un phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui se poursuit. Et sur les causes d'activité locale, il faut être très attentif, et nous le sommes particulièrement, notamment sur le volet animation. Et je me souviens, en parlant sur le contrôle de Didier SIRE et d'Arnold KALUILA, pratiquement 68 postes d'animateurs ont été mis en contractuel permanent, justement pour fidéliser, et puis pour apporter un avenir à cette filière. Donc, le volet contractuel n'a pas évolué, n'a pas bougé, simplement il est devenu plus important en permanent de par la filière animation que nous avons souhaité soutenir.

Et puis l'autre élément c'était sur la masse salariale, je reste sur la partie RH, alors on est peut-être un petit peu pressé d'évoquer la discussion budgétaire, ce sera dans deux mois, et donc je vous invite évidemment à reprendre ce sujet. Il n'y a pas de démagogie dans mon propos, de venir en commission des finances pour la partie budget, je pense que ce sera intéressant aussi de disséquer tous ces éléments. La masse salariale sur 2024, elle va augmenter, et vous l'avez vu dans le ROB, on ne s'est non pas aventuré, mais on a indiqué quelques éléments chiffrés, et l'augmentation entre 2023 et 2024, pour plus de la moitié, ce sont les mesures gouvernementales. L'autre moitié de l'augmentation, c'est ni plus ni moins le GVT, le glissement vieillesse technicité, et avec une enveloppe de 300 000 euros pour des nouveaux recrutements au cas où. Pourquoi au cas où ? On ne peut pas imaginer de ne pas avoir une enveloppe si on a besoin de recruter, non pas massivement, mais de manière urgemment, par rapport à des urgences. Et cette enveloppe de 300 000 euros peut être un petit peu important. Vous savez,

sur une année pleine, on arrive rapidement à des chiffres, en tout cas des salaires à deux chiffres, notamment lorsqu'ils sont chargés. Donc voilà ce qui se passe, c'est que l'augmentation de 2023-2024, pour moitié, elle résulte vraiment des mesures gouvernementales.

Et puis, le petit point sur les finances, Monsieur TOURCHIK, par rapport à l'excédent de trésorerie, qui correspond de point pour point au placement, vous vous rappelez d'ailleurs que ce montant-là, c'est ni plus ni moins notre suréquilibre budgétaire que nous inscrivons aussi sur le budget primitif tel que nous l'avons mis en 2023-2024. C'est un petit peu simpliste comme peut-être comme explication, mais c'est la réalité. C'est la vente de Jaurès qui aujourd'hui correspond à notre suréquilibre budgétaire et qui sur le plan financier on le retrouve en excédent placé comme vous l'avez souligné. Voilà, on est juste dans cette logique et comme en 2024 on n'a pas forcément de besoins particuliers à utiliser cet excédent parce que le besoin viendra très prochainement mais pas en 2024 c'est pour ça que nous autorisons à poursuivre justement le placement de cette trésorerie. Merci.

M. GICQUEL. – Bien, je pense que nous avons balayé largement l'échange sur les orientations budgétaires.

Je voudrais à mon tour vous remercier de ce débat, des prises de parole. D'une certaine objectivité que j'ai relevée dans les propos des oppositions par rapport à ce qu'on peut qualifier d'effet ciseaux ou d'un autofinancement qui vient effectivement à se réduire. Je rappelle que c'était une perspective que nous avons déjà annoncée il y a près de 18 mois pour considérer effectivement que les collectivités territoriales allaient rentrer dans une période difficile pour ne pas dire douloureuse. Charenton ne fait donc pas exception à la règle, et donc ce fonds de roulement que nous avons constitué est en partie, largement, du fait de la vente et la cession du site Jean Jaurès, est d'ores et déjà utilisé, consommé pour partie, puisque c'est à peu près entre 8,5 et 9 millions d'euros qui auront ainsi été utilisés au cours de ces deux exercices que nous allons clôturer avec l'année 2023.

Et c'est vrai que les perspectives d'autofinancement intrinsèques ou structurelles pour notre ville sont préoccupantes. Elles sont préoccupantes car effectivement nous avons connu par le passé des effets ciseaux mais qui étaient d'une moindre ampleur que celles qui s'achèment devant nous, se profilent devant nous et cette accélération des dépenses où des contraintes qui s'opposent aux villes pèsent effectivement lourdement sur la constitution et la construction de notre budget. Notre autonomie en termes de recettes se tarie aussi grandement, puisque vous l'avez, pour l'un d'entre vous, rappelé, il n'y a plus aujourd'hui que la taxe foncière qui constituerait le cas échéant un levier fiscal nous ne l'avons pas sollicité jusqu'alors et ce depuis plusieurs années depuis 2009 les taux de fiscalité locale n'ont pas été augmentés et donc c'est à mettre à l'actif de la majorité municipale des majorités municipales mais il faut le rappeler. Et, à l'heure actuelle, bon nombre de collectivités ont utilisé ce dernier levier fiscal pour restaurer leur autofinancement et pour leur permettre de faire fonctionner les services. Et au-delà des services, pour leur permettre encore d'investir.

Donc, c'est un contexte tendu, difficile, qu'il nous appartient effectivement d'expliquer à nos concitoyens, car il y aura un effort, oui, moi je le revendique Monsieur MARTINS PEREIRA, lorsqu'il est demandé un effort au service, c'est pour préserver l'essentiel. Oui, nous devons partout en France,

serrer, si j'ose m'exprimer ainsi, de manière triviale, la ceinture pour faire en sorte que les collectivités puissent maintenir un certain niveau de service public et préserver l'investissement public dont je rappelle qu'il constitue, à l'échelle nationale, l'investissement public des collectivités locales, plus de 75% de l'investissement national. Et je me tournerai volontiers vers l'État pour lui faire l'inviter à ouvrir les yeux sur les conséquences que constitueront demain ces difficultés financières qui, aujourd'hui, conduisent toutes les associations, la plupart des maires, en tout cas dans le Val-de-Marne, je ne connais pas de maire qui fasse exception à ce message. Et il y a une prochaine campagne qui s'initie, qui s'initiera, notamment demain précisément, qui est déjà initiée par l'association des maires du Val-de-Marne. Il y aura demain un rendez-vous au Kremlin-Bicêtre, puisqu'on a pris date au sein de cette association pour revendiquer le message des maires, avec ce rendez-vous qui avait été initialement, originellement, porté par le maire du Kremlin-Bicêtre et donc le rendez-vous est donné demain à nouveau au Kremlin-Bicêtre pour manifester notre désarroi, notre préoccupation, notre mécontentement aussi. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, par rapport à une situation aujourd'hui déjà difficile et demain plus encore.

Donc, je salue l'objectivité dans vos propos pour considérer en effet que nous étions à un tournant d'une situation budgétaire et financière, y compris dans notre propre ville. Voilà, en conclusion donc de ce chapitre, il nous appartient donc de prendre acte de la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat et de se donner pour prochain rendez-vous le 7 février prochain, je crois, c'est-à-dire le vote du budget primitif.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport et de la tenue d'un débat.

4 ° PRESENTATION DU RAPPORT SYNTHETISANT LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA VILLE SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

M. GICQUEL. – Je vais, à présent, demander aux rapporteurs de bien vouloir synthétiser, si possible, leurs propos, parce que l'heure commence à être tardive, et je vais demander à Patrick SEGALAT de bien vouloir rapporter le point suivant sur la CRC.

M. SEGALAT. – Merci Monsieur le Maire.

Ce dossier est relatif à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France qui a réalisé un contrôle des comptes de la gestion de la ville de Charenton pour les exercices 2016 à 2021.

Dans son rapport d'observation définitive qui avait été transmis le 14 octobre 2022, la chambre régionale des comptes avait notamment relevé la bonne gestion de la ville. Ce rapport présenté au conseil municipal de 15 décembre 2022 comprenait néanmoins quelques recommandations. Quatre recommandations de régularité et deux recommandations de performance. En termes de régularité, c'était l'établissement d'un inventaire physique, l'apurement d'un stock du compte 23 en termes donc comptables, la constitution des provisions à hauteur donc du risque évalué par la commune et dernière recommandation de régularité la mise en conformité de la délibération sur le principe de parité entre la fonction publique d'état et la fonction publique territoriale sur les deux recommandations de

performance nous étions d'une part sur l'amélioration et l'instauration d'un programme d'un plan pluriannuel d'investissement et la deuxième recommandation nous inviter à favoriser les données relatives aux effectifs en substance, c'était de diminuer notre taux de vacances entre les effectifs théoriques et les effectifs réels de notre commune. Donc c'est l'article L.243-9 du code des juridictions financières qui demande dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observation définitive à l'Assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale, de présenter dans un rapport devant cette même Assemblée les actions qu'elle a entreprise à la suite des observations de la CRC. Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport de synthèse, des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.

Il ne vous aura pas échapper que nous apportons des réponses aux six recommandations, mais nous allons même plus loin puisqu'il y a dix-huit autres observations ou précisions complémentaires qui ont été formulés dans ce rapport. De la même manière, sont annexées, toutes les pièces jointes et délibérations, venant attester nos réponses à chaque point, ou en tout cas, à chaque éclaircissement.

Monsieur GICQUEL est sorti de la salle du conseil municipal.

M. TURANO. – Merci Monsieur SEGALAT. Monsieur le Maire va revenir. En attendant, il s'agissait simplement de prendre acte de ce rapport. Y a-t-il des remarques ? Monsieur João MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, alors Monsieur le président de séance par intérim et merci Monsieur SEGALAT pour la présentation.

Simplement une petite remarque parce qu'évidemment on se réjouit d'avoir ce type de rapport en plus qui fait étape dans toutes les mesures qui ont été prises depuis qu'on a reçu ce rapport de la chambre régionale des comptes et donc de celle qui reste encore à faire, je voulais simplement parce que quand même faudrait pas non plus considérer que le rapport de la chambre régionale des comptes initiales était un satisfécit complet qui avait quand même quelques remarques notamment sur les niveaux de soutien monétaire aux associations et à la politique sociale en général par rapport aux autres villes de la même strate. Sans refaire le débat du rapport de l'époque, simplement quand même ne pas oublier cela. Encore une fois, je me réjouis des conclusions et de la démarche dans laquelle la commune s'est engagée après justement la réception du rapport de la chambre régionale des comptes.

M. TURANO– Merci. Monsieur SEGALAT.

M. SEGALAT. – Oui, j'ai vraiment loupé un petit sujet, je voulais vraiment remercier encore une fois l'ensemble des services qui ont travaillé sur la première rédaction, donc, puisqu'on avait évidemment un volet financier important, mais aussi un volet ressources humaines, également un volet aménagement, évidemment ces mêmes services sont mis à pied d'œuvre un an après. Quand je faisais référence aux six réponses aux recommandations, plus les dix-huit observations, ce sont évidemment des éléments de réponse, mais aussi des éléments concrets, à travers des délibérations, à travers des actions, des mises en œuvre. Alors toutes ne sont pas finies, on voit même qu'on va même plus vite

que la musique, puisque la trésorerie nous demande de lever le pied sur un des points, ce qui prouve qu'on est vraiment à pied d'œuvre. Et puis, puisque vous faisiez référence aux associations, je pense que dans le ROB, on y a un petit peu répondu, en considérant que les avantages en nature devraient bien répondre justement à la recommandation, en tout cas leur prise en compte, à la recommandation de la CRC. Voilà, petite boutade sur le sujet. Merci.

M. GICQUEL. – Merci Monsieur SEGALAT. Y a-t-il des remarques ? C'était fait ? Parfait. Très bien. Ok, parfait.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

M. GICQUEL. – On reprend dans l'ordre les rapports et les notes. Rapport social unique 2022, Monsieur SEGALAT.

5 ° – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

M. SEGALAT. – Oui, merci Monsieur le Maire. La loi de transformation de la fonction publique 2019 a créé l'obligation d'élaborer chaque année un rapport social unique alimenté par une base de données sociales.

Alors, le RSU, en lui-même n'existait pas, mais il y avait précédemment un bilan social. Donc ce bilan social a été remplacé par le RSU. Conformément au code général de la fonction publique, ce RSU doit être présenté à l'assemblée délibérante au sein de chaque collectivité territoriale. Ce rapport rassemble notamment les éléments et données figurant dans cette base de données, actualisée chaque année, pour être transmis à la direction générale des collectivités locales.

Et donc, comme vous pouvez le voir, il développe de nombreuses thématiques, notamment la gestion prévisionnelle des effectifs, également sur les parcours, sur les avancements, sur la rémunération, sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les discriminations. Alors ce document est précisément composé d'une synthèse générale RSU, des indicateurs essentiels en termes de RH, depuis la situation et les caractéristiques des effectifs de notre personnel aux aspects budgétaires, en passant par les éléments de mobilité, temps de travail, absence de formation, et puis quatre synthèses spécifiques, égalité professionnelle, risques psychosociaux, volets santé, sécurité, conditions de travail, et puis sur l'absentéisme.

Alors ce RSU en 2022 en quelques chiffres, c'est pour la collectivité au 31 décembre 2022, 712 agents, 645 permanents, avec 63% de fonctionnaires statutaires, 29% de contractuels permanents, taux de féminisation des emplois permanents de 65%, moyenne d'âge de 45 ans, un taux de rotation de 20%. De plus, il faut rappeler que le RSU a été évoqué au comité social territorial le 30 novembre 2023, avec un avis favorable à l'unanimité avant d'être proposé ce soir pour prendre acte dudit rapport.

M. GICQUEL. - Merci. Donc, il n'y a pas de vote non plus sur ce rapport. Y a-t-il des observations, des remarques au-delà de ce qui a déjà été dit au moment du ROB ? Non ?

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

M. GICQUEL. - Passons donc au point suivant. M. SEGALAT, à nouveau. On poursuit l'ordre du jour.

6 ° – COMPLEMENT SUR LES MONTANTS DE L'IFSE ET MODIFICATIONS DES MONTANTS DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) DANS LE CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

M. SEGALAT. – Alors ce dossier concerne bien donc le dispositif RIFSEEP, notre régime indemnitaire, qui prévaut désormais sur l'ensemble donc du régime financier au bénéfice de notre personnel communal en complément de leur rémunération principale.

Alors ce dispositif, il se pose in fine depuis sa mise en œuvre il y a plus d'un an. On se rappelle qu'au cours du conseil municipal précédent, il était question d'ajouter la corde IFSE régie à l'arc du RIFSEEP, relatif à l'indemnité versée au régisseur. Ce soir il s'agit d'apporter, d'une part, des éléments de précision sur les montants de l'IFSE mais aussi d'intégrer sur les montants de compléments indemnitaires annuel (CIA) dans le cadre de ce même RIFSEEP. Donc pour l'IFSE, nous allons intégrer une ligne supplémentaire pour bien spécifier les montants des agents logés à titre gratuit de ceux qui ne sont pas logés. Ça c'est pour la partie IFSE. Sur la partie CIA, après une année d'exercice et un premier bilan qui nous amène à ajuster les modalités de son versement et puis de pouvoir mieux valoriser ce dispositif. Je rappelle que le CIA est fondé sur l'engagement et la manière de servir apprécié lors de l'entretien professionnel. Il est facultatif mais il est là évidemment pour reconnaître le mérite des agents, d'un agent ou dans une démarche collective d'une équipe. Et donc, par rapport à ce CIA, il est demandé ce soir que celui-ci puisse s'inscrire au maximum des plafonds fixés par décret, à l'identique des différents corps de référence de la fonction publique d'État, ce qui va nous permettre de disposer d'une plus grande latitude dans cet exercice d'attribution, en utilisant évidemment le maximum du volant offert par le CIA. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci, est-ce que cela appelle des questions ? Non, je mets aux voix qui votent contre, qui s'abstient. Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT(E) AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABLE DU SECTEUR EMPLOI/COMPETENCES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

M. SEGALAT. – A compter du 1er janvier 2024, la ville de Charenton souhaite créer l'emploi permanent d'adjoint au directeur des ressources humaines,

responsable du secteur emploi, compétences, pour exercer différentes missions suivantes, dont celle donc de l'encadrement et animation du secteur emploi, dont le rôle d'adjoint DRH, dont le conseil juridique auprès de la collectivité sur les sujets RH, mais d'autres fonctions bien évidemment. Alors cet emploi est destiné à un fonctionnaire de catégorie A, de la filière administrative appartenant au cadre d'emploi d'attachés territoriaux. S'il ne peut pas être pourvu par un statutaire, nous nous tournons, c'est ce que nous faisons d'ailleurs, vers un agent contractuel et dont le recrutement peut aboutir sous la forme d'un emploi permanent. Dans ce cas de figure, l'agent est alors recruté par voie de CDD pour une durée de 6 ans au maximum, et une durée initiale de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans, ce qui veut dire qu'à l'issue de cette période maximale, nous pourrions imaginer donc la reconduction sur une durée indéterminée. Justification de l'agent d'un diplôme d'un niveau de Bac plus 5 ou d'une expérience professionnelle significative et une rémunération calculée par référence à l'échelle initiale du grade d'attaché territorial. En conclusion, la collectivité poursuit donc sa démarche de fidélisation de ses recrutements contractuels en incitant parallèlement à une intégration dans le statut via les concours de la fonction publique territoriale qui permettent ainsi de réelles perspectives de carrière donc nous incitons l'intéressé à aller dans cette démarche là j'espère qu'il l'entendra, merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE DIETETICIEN(NE) ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. SEGALAT – Toujours à compter du 1er janvier 2024, la ville de Charenton souhaite pérenniser l'emploi permanent de diététiciennes à temps complet avec un certain nombre de missions en transversalité sur plusieurs secteurs. trois axes majeurs inhérents au rôle de diététicien dans une collectivité locale, c'est accompagner les équipes au service éducation, petite enfance, mais également senior, dans tous les processus liés à l'alimentation et puis donc toutes les missions inhérentes à cet accompagnement dans l'analyse des marchés de fabrication, la mise en place d'outils d'audit interne. Une mission particulièrement importante à Charenton sur les animations autour de l'alimentation et puis également assurer une veille professionnelle dans le domaine de la diététique et une veille juridique sur la restauration collective. Alors c'est un emploi pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale du cadre d'emploi des diététiciens territoriaux. De la même manière, cet emploi est soumis aux mêmes règles et modalités de l'emploi présentées au dossier précédent et sa rémunération sera calculée par référence au grade de diététicien territorial. Alors, toujours dans cette même démarche, la collectivité souhaite s'entourer de professionnels avec une expérience et des compétences de haut niveau. Là, sur ce dossier, dans un cadre d'emploi inscrit assez récemment dans le périmètre de la fonction publique territoriale. Et donc, mais dont la formation initiale ou continue à hauteur des attendus fait un petit peu défaut. Merci, Monsieur le maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 ° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme MINART. – Les modifications portant sur ce tableau des emplois permanents s'inscrivent dans le cadre d'une gestion optimisée de nos ressources humaines. Alors, trois volets s'en distinguent. Le premier volet porte sur le domaine de la petite enfance. Avec le recalibrage de deux postes d'éducatrices de jeunes enfants et la spécialisation d'un poste de puéricultrice sur des fonctions de référent santé et accueil inclusif. Le deuxième volet confirme la volonté de la collectivité à pérenniser l'emploi contractuel lorsque cela est largement justifié. Au cas particulier, sur un CDD d'une période de trois ans, deux postes d'attachés sont concernés, l'un pour l'emploi de diététicienne, l'autre sur celui de DRH adjoint. Le troisième et dernier volet concerne la promotion interne en catégorie A, au grade d'attaché pour deux responsables de services, affaires civiles et jeunesse, médiation, prévention. Cette démarche de promotion est largement soutenue par la collectivité, sur des postes clés, mais surtout vers une reconnaissance au mérite, en lien avec une offre de perspective permanente pour la carrière de nos agents au sein de notre commune. En synthèse, cette modification du tableau des emplois permanents comptabilise 7 suppressions pour 7 créations. Le nombre total d'emplois autorisés est donc maintenu à 752. Ce dossier obtenu au cours du dernier comité social territorial, l'unanimité des deux collègues. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 ° – EMPLOIS SAISONNIERS ET ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE 2024

Mme MINART. – Ce dossier porte sur le recrutement d'emplois d'accroissement saisonnier pour l'année 2024. Alors concernant l'accroissement saisonnier lui-même en 2024, il s'agit d'une part Pour les activités des centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, de recruter des adjoints d'animation dont le nombre varie selon les normes d'encadrement fixées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. D'autre part, de renforcer les équipes des services municipaux pour une mission ponctuelle afin d'assurer une continuité du service pendant les congés d'été dans différents secteurs pour un équivalent de 37 mois de salaire de base. S'agissant du recrutement d'emplois d'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024, cette délibération prévoit pour le recensement de la population comme chaque année au sein du service des affaires civiles, de recruter 7 agents recenseurs pour les mois de janvier et février 2024 de renforcer les équipes pour une mission ponctuelle dans les secteurs affaires civiles 7 mois et petite enfance 6 mois de faire appel également à d'autres recrutements au titre de l'accroissement temporaire d'activité afin d'assurer une

continuité du service avec une variabilité au regard des contraintes je vous remercie Monsieur le maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 ° – DEPLAFONNEMENT A TITRE DEROGATOIRE DU CONTINGENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LA POLICE MUNICIPALE

M. TURANO –La délibération concerne le déplafonnement à titre dérogatoire du contingent des heures supplémentaires concernant la police municipale. le nombre des heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel par agent de 25 heures. Toutefois, l'article 6 du décret 2002-60 prévoit des dérogations au contingent mensuel de 25 heures, notamment lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, et pour une durée limitée, et des dérogations exceptionnelles dont le respect des garanties minimales peut être autorisé après consultation du comité social territorial. Ces dérogations concernent les cadres d'emploi des agents de police municipale ainsi que les chefs de service de police municipale. Dans ce cadre, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre aux agents de police municipale, du fait de la particularité de leur mission de sécurité publique et de prévention, de dépasser ce contingent mensuel de 25 heures sur une décision motivée. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 ° – INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES A DESTINATION DES AGENTS DE LA COMMUNE

M. SEGALAT. – La ville de Charenton souhaite en faveur de son personnel communal mettre en place le forfait mobilité durable qui va ainsi permettre de prendre en charge une partie du coût lié à des modes de transports alternatifs qui sont précisés dans deux décrets successifs afin de renforcer l'incitation à l'utilisation régulière de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Donc il s'agit d'une démarche supplémentaire, une de plus, vertueuse pour l'environnement par le traitement du sujet des mobilités et plus précisément des trajets domicile-travail réalisés par les agents. Ils sont donc éligibles à ce forfait en termes de transports alternatifs vélo-personnel, dont vélo-assistance électrique, le covoiturage en passager et en conducteur, les engins de déplacement personnel motorisé électrique, les cyclomoteurs, cycle à pédalage assisté, le service d'autoportage sur des véhicules à faible émission. Alors le nombre minimal de jours est fixé à 30 pour une année et son montant annuel se décline ainsi : 100 euros annuels donc de forfait entre 30 et 59 jours, 200 euros entre 60 et 99 jours, 300 euros au-delà de 100 jours. Pour ce faire, une attestation sur l'honneur pour solliciter ce forfait devra retracer le nombre de jours sur l'année en cours du 1er

janvier au 31 décembre où l'agent a réalisé ses déplacements via un mode de transport alternatif. Une seconde attestation d'une assurance en responsabilité civile sera également nécessaire. Alors de manière concrète, en vigueur au 1er janvier 2004, les premiers forfaits s'établiront jusqu'au 31 décembre 2024 sur la base des placements effectués au cours de cette même année, attestation à l'appui pour un versement en 2025. Le forfait mobilité durable est aussi cumulable avec le remboursement des abonnements aux transports collectifs. Donc la municipalité de Charenton reste extrêmement engagée depuis maintenant plusieurs années sur la transition écologique. En s'inscrivant sur ce dispositif, la mairie souhaite davantage réduire son empreinte carbone. Cela passe évidemment par l'encouragement vers les mobilités douces et la volonté d'agir positivement sur la santé et le bien-être des agents. Donc par cette délibération, il est proposé d'approuver les conditions relatives à l'intérieur l'instauration du forfait mobilité durable à destination des agents de la commune mais aussi d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte et signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente tout comme d'inscrire les crédits nécessaires pour le coup au budget principal 2025 merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 ° – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. SEGALAT. – Ce dossier a pour objet donc l'engagement ? la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, comme nous délibérons chaque fin d'année de manière permanente. En effet, il nous est autorisé de consommer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, tout en excluant les restes à réaliser, tout comme les crédits afférents au remboursement de la dette et au remboursement des tirages d'emploi. Au regard de cet exercice, la ville de Charenton ne peut dépasser un quart de 9 621 663,75, soit le montant de 2 405 408 euros. Alors la démarche cette année diffère quelque peu des années précédentes avec un impact moindre sur ce dispositif pour la ville de Charenton qui va se limiter à hauteur de 962 000 euros, soit 10% des crédits ouverts, un montant de 962 000 euros qui va se répartir de manière uniforme pour ce même taux de 10% sur chaque ligne budgétaire en dépense d'investissement, sans fléchage particulier sur la nature d'opération.

Pour être totalement précis, il convient de rappeler que la Ville a instauré en 2023 des autorisations de programme et crédit de paiement pour 9 opérations d'investissement. On l'a rappelé au ROB, ils seront au nombre de 10 en 2024 et la nouvelle norme comptable M57 porte une procédure particulière en faveur des APCP qui les sort donc de ce dispositif d'engagement liquidation avant le vote du BP puisqu'automatiquement nous pouvons engager pour ces seuls APCP jusqu'à un tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent, sans aucune délibération, c'est pour cela qu'elle ne figure pas dans cette délibération. Merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? deux abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (2 CONTRE Monsieur MARTINS PEREIRA et Madame DENIS).

14 ° – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOURABLES ET CREANCES ETEINTES ET PRESCRITES DU BUDGET COMMUNE POUR LES EXERCICES 2009 A 2022

M. MIROUDOT. – Il s'agit de l'admission en non-valeur des produits recouvrables et créances éteintes et prescrites du budget commun pour les exercices 2009 à 2022. Le comptable est habilité à procéder au recouvrement des titres émis par l'ordonnateur. Lorsque, malgré toutes les démarches légales, le comptable public ne peut obtenir le règlement des créances, il en informe la collectivité, expose les motifs qui le conduisent à présenter à la collectivité la liste des opérations qui doivent être apurées. Le comptable a présenté ces éléments par courrier en date des 9 et 10 décembre 2023, et il s'agit des titres concernés qui avaient été principalement établis dans le cadre de la facturation de la restauration scolaire, études élémentaires, activités loisirs créatives, centres de loisirs, redevances locatives de la résidence Jeanne d'Albret, droits de voirie, taxes d'inhumation.

Les admissions en non-valeurs pour des titres émis par la Ville pour les exercices 2009 à 2022 pour lesquels les poursuites se sont révélées infructueuses. Ces titres représentent 4791,55 euros. Les créances éteintes qui sont des titres émis par la Ville pour les exercices 2012 à 2020 et que l'instruction comptable M14 sépare en créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire et les autres créances à admettre en non-valeur. Cette catégorie de titres représente 6148,18 euros.

Enfin, les créances prescrites qui sont des titres émis par la Ville pour les exercices 2011 à 2012. Il s'agit de créances pour lesquelles aucune action de recouvrement n'a été faite depuis 4 ans ; ces titres représentent 165,59 €. Ainsi, le comptable public sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'apurement de ses dettes. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'apurement de ses dettes pour un montant total de 11 105,32 €. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE UNE AVANCE SUR SA SUBVENTION 2024 ET DE VERSER SOUS FORME D'ACOMPTES LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2024

M. VAN DEN AKKER. – Il vous est demandé d'autoriser le versement d'un acompte au Centre Communal d'Action Sociale sur la subvention 2024, un acompte de 400 000 euros. Je vous remercie. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE FUTUR ATTRIBUTAIRE DU MARCHE DE LOCATION EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE A CHARENTON-LE-PONT

M. BOCCARA. – Il vous est demandé donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec le futur attributaire du marché de location exploitation d'une patinoire à Charenton-le-Pont. Je vous rappelle l'effort significatif porté par la ville et ses finances pour organiser cette manifestation qui va se dérouler à l'intention des familles et des enfants en Charentonnais, principalement pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier de vacances et qui donc séjourneront dans notre belle ville. Cette manifestation va s'établir du 22 décembre au 8 janvier pour une période de 15 jours. Comme chaque année, afin de faciliter les flux financiers de cette opération et faciliter l'accès aux intervenants économiques présents dans ce secteur, une nouvelle formule est introduite dans l'édition 2023. La nouvelle formule prévoit la signature d'une convention de mandat afin de permettre aux titulaires du marché de percevoir pour le compte de la ville les recettes générées par les droits d'entrée de l'activité payante, qui viendront donc alléger la facture globale de cette manifestation. Le reversement des recettes s'effectuera à rythme hebdomadaire par virement auprès de la trésorerie principale sur le compte de la mairie de Charenton-le-Pont. Le prestataire tiendra un registre journalier dans lequel il consignera le nombre d'entrées et le montant des recettes consultables à tout moment par nos services. A la clôture de l'administration, un journal de caisse globale sera produit et remis à la direction des finances. Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat liée à la perception des recettes générées. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Monsieur RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Pardon. Oui, merci Monsieur le Maire. Simplement une petite remarque sur le champ lexical qui est utilisé avec l'idée d'offrir une activité récréative aux Charentonnais qui ne peuvent pas se payer des vacances hivernales. Bon, il y a quand même le 4 euros. Pour 1h30, je ne pense pas que ceux qui ne puissent pas se payer de vacances viennent forcément à la patinoire à un tarif de 4€. Donc ça m'amène à poser une question que j'avais déjà posée l'année dernière ou il y a 2 ans, sur les dispositifs un peu d'aide sociale pour justement ces enfants qui ont des difficultés d'accès aux vacances puissent justement bénéficier de cette patinoire à des tarifs avantageux. Je crois qu'il y avait eu un dispositif qui avait été mis en place par le CCAS, donc je voulais savoir si c'est renouvelé éventuellement ou pas. Merci.

M. BOCCARA. – Alors, petite information, les tarifs sont inchangés depuis plusieurs années. Si ça peut vous satisfaire, 4€ et 7€ pour les extérieurs. C'est un coût non négligeable, je viens de le rappeler, qui avoisine les 200 000€ pour la ville. Donc il y a une quote-part très importante, et on reste en phase avec la possibilité d'offrir aux familles charentonnaises une animation hivernale. Je pense que tout a un coût, la gratuité a ses limites dans tous les domaines, notamment dans celui-là, c'est un vrai coût supporté par la ville, et je ne pense pas que les tarifs soient dissuasifs, loin de là, eu égard à la fréquentation qu'on connaît chaque année, et à laquelle je vous ai vu participer aussi abondamment. Voilà, je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SPONSORING DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT "CHARENTON SUR GLACE" 2023

M. BOCCARA. – Sur la convention de sponsoring et extérieurs, si besoin était, de leur offrir une forme de tribune publicitaire pour une participation financière sous forme de sponsoring pour, encore une fois, alléger la facture globale du montant de cette prestation. Donc, un dispositif étant en cours et qui permettra, donc, par rapport aux sessions payantes pour les habitants de Charenton, que je vous rappelle ici, 4€ pour les Charentonnais et 7€ pour les extérieurs, de compresser un peu le coût financier de cet événement, et donc la recherche de sponsors est ouverte. Pour être un peu plus précis, nous en avons 3 au moment où on se parle, et tous les prétendants sont les bienvenus pour nous accompagner sur cette nouvelle aventure. Voilà ce que je peux vous dire sur cette demande d'autorisation.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18 ° – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

M. MATOBO. – La présente délibération porte sur la révision des tarifs de location des équipements municipaux applicables à compter du 1er janvier 2024. Il est proposé d'une part une revalorisation des tarifs selon l'indice des prix à la consommation harmonisée à hauteur de 3,8% et d'autre part l'adoption de nouveaux tarifs pour la location de l'espace Toffoli, du tribunal d'instance et des équipements sportifs et culturels de la ville à la destination des associations charentonnaises. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (7 ABSTENTIONS : Monsieur MARTINS PEREIRA, Madame DENIS, Madame

CAMPOS BRETILLON, Monsieur TOURCHIK, Madame OUTIN, Monsieur SZERMAN, Monsieur RAMBAUD)

19 ° – REVISION DES TARIFS DE CONCESSION ET REDEVANCES DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Mme LYET – Tout comme mon collègue MATOBO qui a présenté donc le changement de tarif nous allons également avoir les nouveaux tarifs revalorisés pour les concessions funéraires à partir du 1er janvier 2024 avec un taux de revalorisation à 3,8%. Au niveau des concessions, donc, dans les cimetières Valmy et Anciens, de 10... de 15, 30 et 50 ans pour les concessions, et sur les cases Colombarium, de 10, 30 et 50 ans, selon des tableaux que vous a été remis lors de la présentation et en commission de finances également. Nous avons également la redevance funéraire qui est proposée donc de réévaluer selon les montants pour un dépôt de corps en caveau provisoire ainsi que la vacation de police en cas de transfert de corps. Pour mémoire, les autres taxes funéraires liées aux inhumations, taxes d'inhumation, taxes de dispersion, ont été supprimées par la loi de finances de 2021. La vacation de police est versée au commissariat de police lorsqu'un officier de police judiciaire assiste notamment à des opérations d'exhumation donnant lieu à un transfert de corps hors de la commune en l'absence des familles, mais aussi lorsque le cercueil est destiné à la crémation. Le montant de la vacation est fixé par Monsieur le Maire, après avis du Conseil Municipal conformément à l'article L.22.13-5 du CGCT, ce montant doit être compris entre 20 et 25 euros. Traditionnellement, ces montants ne font l'objet d'un arrondi. La vacation de police en 2023 était de 22,90 euros et passera à 23,77 euros. Le caveau provisoire passe de 23,50 euros à 24,39 euros. Et le caveau provisoire par jour à partir du huitième jour, de 4 euros à 4,15 euros. Voilà, Monsieur le Maire, le contenu de cette note.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (7 ABSTENTIONS : Monsieur MARTINS PEREIRA, Madame DENIS, Madame CAMPOS BRETILLON, Monsieur TOURCHIK, Madame OUTIN, Monsieur SZERMAN, Monsieur RAMBAUD)

COMMISSION FAMILLE ET SOLIDARITÉS

20 ° – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

M. DROUVILLE. – Comme vous le savez, depuis quelques années, et singulièrement depuis la crise Covid, les effectifs de la ville de Charenton, les effectifs scolaires de la Ville de Charenton connaissent une baisse continue et assez sensible, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Dans ce cadre, l'inspection de l'éducation nationale nous a informé qu'une nouvelle classe devrait fermer à la rentrée prochaine au sein de l'établissement maternelle Cerisaie, qui passerait alors de quatre à trois classes, ainsi qu'une potentielle nouvelle fermeture sur la rentrée 2025 pour nous amener dans cet établissement à seulement conserver deux classes. Face à ce constat, et dans le but de rationaliser l'utilisation de nos établissements qui connaîtront également d'autres fermetures, nous avons fait le choix, avec l'accord de l'éducation nationale, de prévoir la fermeture progressive de la maternelle Cerisaie. Le caractère progressif de cette fermeture visant bien

sûr à respecter le cycle des enfants et à commencer leur parcours au sein de cet établissement, et d'assurer une fermeture sereine et respectueuse des personnels qui travaillent quotidiennement dans cette structure, que ce soit les nôtres ou ceux de l'éducation nationale. Dès lors, nous vous proposons de modifier la carte scolaire telle que transmise dans la note afin de permettre aux futures petites sections du secteur concerné d'effectuer leur entrée 2024 soit à Conflans, soit à Champs-des-Alouettes. De même, nous basculerons en 2025 les grandes sections sur les établissements en question. Alors, pour répondre à notre collègue Monsieur RAMBAUD qui tout à l'heure a fait une remarque sur le fait de ne pas déstabiliser les effectifs des établissements en question. Bien évidemment, la réponse est non, ce n'est pas l'objectif de la commune. C'est de les faire vivre et de bien les faire vivre ces établissements en question puisqu'ils connaissent eux aussi des baisses d'effectifs sensibles et des fermetures de classes. J'attire votre attention sur le fait que l'école Conflans tourne aujourd'hui à six classes alors qu'elle est disposée à en accueillir dix, et il en va de même pour l'école Champs-des-Alouettes.

Pour vous donner un autre exemple de réflexion, à la rentrée 2023 nous avons eu moins de 65% des enfants nés en 2020 qui se sont inscrits dans nos établissements scolaires. C'est extrêmement faible et la tendance se confirme à une baisse continue des effectifs, cumulée également bien sûr aux effectifs élémentaires. L'enjeu maintenant c'est de faire vivre nos établissements qui existent et bien sûr dans une vision globale de nos effectifs scolaires d'assurer un équilibre, le meilleur équilibre possible entre les établissements pour éviter, compte tenu de la démographie scolaire qui n'est pas la même d'un point de vue ou d'un autre de la commune, que certains soient trop chargés et d'autres pas du tout, quasiment au vide. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la délibération de modification de la carte scolaire. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?
M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci Monsieur le Maire, et merci M. DROUVILLE pour les explications. Je m'interrogeais simplement sur typiquement la zone tampon 2, puisque finalement, c'est un peu là que ça se passe, au sens où, quand on regarde la carte qui est en annexe, on voit une distance qui s'agrandit finalement avec les établissements scolaires qui eux resteront ouverts. Comment, enfin voilà j'imagine qu'il y a eu une discussion déjà avec les familles qui sont potentiellement concernées puisqu'il y a eu justement déjà ce type d'échanges, et puis quels sont un peu les retours qui vous sont faits. Et puis, et je m'en excuse si vous n'avez pas la réponse tout de suite, il n'y a aucun problème, mais est-ce que vous avez une estimation, peut-être même au doigt mouillé, sur l'impact, en termes de nombre d'élèves justement par classe, sur les différents établissements qui sont concernés. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a l'impact peut être actuel, mais vu que vous avez cette prospective aussi, au vu justement de la démographie qui évolue, je ne parle pas forcément de l'impact là tout de suite, mais peut-être aussi sur les années qui viennent. Je précise aussi, je ne suis pas en train de voir, je ne suis pas en train de poser la question, puisque vous avez déjà répondu, de l'évolution démographique sur les autres établissements, non ? Je veux juste cette isolation de l'impact du transfert de classes au vu de la démographie spécifique de ce quartier et de l'évolution à venir sur ce quartier-là. J'espère que c'est clair, mais merci.

M. GICQUEL. – Non mais c'est déjà talentueux de pouvoir répondre à une question qu'on n'a pas compris. Voilà.

M. DROUVILLE. – C'est ça. Mais vu que je fais des prévisions aux doigts mouillés à la force du vent, je m'efforcerai d'être le plus succinct possible. Oui, nous avons regardé tout ça, bien évidemment. Nous faisons aussi avec la physionomie de la ville telle qu'elle existe, et de l'emplacement des établissements scolaires tels qu'ils existent. Nous avons une problématique d'éloignement sur ce secteur qui est évidente. Même si j'attire votre attention, et nous l'avons fait, nous avons fait le test, c'est que, en règle générale, les familles sont à moins de 6 à 7 minutes à pied d'un établissement à chaque fois. Donc j'attire l'attention, et c'est ce que je dis, notamment lorsque j'ai des demandes de dérogation, nous sommes à Charenton, dans une ville qui est petite, humaine, à taille humaine, et que chaque enfant est à moins de 6 à 7 minutes à pied de son établissement. Nous ne sommes pas dans des communes où on doit prendre le métro ou prendre des transports collectifs ou autre. Donc c'est assez raisonnable. Effectivement, nous regarderons cas par cas. Pourquoi ? Parce que ce sont des zones tampons. Donc il n'y a pas d'affectation automatique de l'enfant en fonction de son lieu d'habitation sur l'établissement. Mais nous regarderons pour assurer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cet équilibre et aussi d'autres critères comme le regroupement de fratrie ou autre puisque vous avez aussi des grands qui sont ici ou là donc nous assurerons également ce respect bien sûr dans l'intérêt des familles.

Sur la zone numéro 2, il est évident que nous la regarderons de manière différente en fonction du lieu d'habitation et de la distance entre Quatre Vents et Conflans, même s'il faut aussi faire avec la physionomie des établissements et que Quatre Vents est déjà plus utiliser que Conflans, donc nous prioriserons Conflans par rapport à Quatre Vents, puisque Quatre Vents est un établissement à étage qui est déjà assez complexe à gérer, alors que Conflans est sous-utilisé. Sur la prospective de cette zone, elle est effectivement assez faible. On se rend compte que les enfants à scolariser prochainement sont de moins en moins nombreux, et même pour ceux où on anticipe une inscription, on se retrouve à ne pas les avoir dans nos établissements l'année de leur entrée en petite section. Donc, le flux sera assez faible, et concernant le champ des Alouettes ou Conflans, l'idée va même peut-être être de sauver les classes en affectant les enfants de Cerisaie dans les deux établissements en question, plutôt que de potentiellement ouvrir de nouvelles classes. Sur ces établissements, on est à des effectifs de moins de 24 par classe, on tombe même à 23 ou 22 sur Port aux Lions ou Alouettes. Donc vous voyez, on est dans des effectifs qui sont très faibles pour des maternelles, on risque quand même des fermetures sur ces deux établissements, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**COMMISSION CULTURE, ANIMATION, SPORT, JEUNESSE, PREVENTION
MEDIATION, VIE ASSOCIATIVE**

21 ° – AVANCES AUX ASSOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS 2024

Mme CERTIN. – Il s'agit de voter une avance aux associations sur les subventions de 2024. Comme vous le savez, le budget sera voté en février prochain et votera une enveloppe globale pour l'ensemble des subventions aux associations. En attendant, certaines associations charentonnaises vont avoir besoin de trésorerie, en particulier pour régler des frais de personnel tout en début d'année. C'est la raison pour laquelle il convient de leur allouer une avance qui va être calculée sur la base de la subvention versée en 2023. Elle ne peut excéder 50% de cette subvention et ces associations doivent faire une demande justifiée. Nous avons donc là trois associations, l'association culturelle BETH MALAHI, le comité de jumelage et le cercle athlétique de Paris, le CAP Football. Ils font une demande d'avance sur subvention pour un montant total de 51 750 euros. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SUN & DANCE EN COMPENSATION DES DEPENSES GENEREES PAR SA PARTICIPATION A L'OPERATION "BOUGE AVEC TA CLASSE" EN SEPTEMBRE 2022

Mme GUEGAN ROS. – Il s'agit ici d'attribuer une subvention à l'association Sun & Dance en compensation des dépenses générées par sa participation à l'opération Bouge avec ta classe en septembre 2022. Pour rappel, depuis 2021, la direction des sports et la direction de l'éducation participent au dispositif Bouge avec ta classe qui permet aux élèves scolarisés en CM1 de nos établissements de découvrir différentes pratiques sportives et près de 12 activités encadrées par des intervenants de clubs sportifs charentonnais. Les associations participantes bénéficient d'une subvention de 300 euros en compensation donc des frais générés par la mobilisation d'un intervenant et cette subvention est allouée dans le cadre de la subvention annuelle de fonctionnement. En 2022, l'association Sun & Dance, qui a donc initié les enfants à la breakdance, n'était pas subventionnée par la ville et n'a donc pas été indemnisée lors du vote des subventions en mai 2023. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 300 euros à l'association Sun & Dance en compensation de sa participation à l'opération Bouge avec ta classe en septembre 2022. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR

Mme HERBERT. – Il s'agit d'inscrire le T2R, donc le théâtre des deux rives, au dispositif de l'association culture du cœur, qui propose des invitations aux spectacles du théâtre aux populations les plus démunies. Donc cette association s'appuie sur des relais locaux dont fait partie le Petit Plus, et il vous est proposé

de rajouter aussi comme relais le CCAS. Les modalités de ce dispositif sont inscrites dans la convention jointe à la délibération. Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LA PAROISSE SAINT PIERRE DE CHARENTON POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT A L'OCCASION DES 20 ANS DE LA CREATION DES HEURES D'ORGUE

Mme HERBERT. – Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec la paroisse Saint-Pierre de Charenton pour l'organisation d'un concert, d'un ciné-concert à l'occasion des 20 ans de la création des heures d'orgue. Cette manifestation aura lieu le 2 février 2024 à 20h à l'église Saint-Pierre. Le budget de 1900 euros et il vous est proposé de participer à hauteur de 950 euros.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25 ° – ACTUALISATION DES TARIFS DE CONSOMMATION DU FOYER-BAR DU THEATRE DES 2 RIVES

Mme HERBERT. – Il s'agit d'actualiser la carte des consommations du foyer-bar du Théâtre des Deux Rives, avec une nouvelle offre pour une flûte de champagne à 5 euros, et puis on supprime quelques encas qui ne sont pas très consommés.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE, AMENAGEMENT, ECOLOGIE ET DEMOCRATIE

26 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT CHARENTON-BERCY

M. GAILHAC. – Les trois délibérations qui vont suivre concernent tout le projet Charenton-Bercy. Deux, sur l'évolution naturelle du projet avec des demandes d'avis de différentes entités. Concernant la première, je ne vais pas vous résumer le projet Charenton-Bercy dont on a très longuement parlé, on l'a à nouveau abordé lors de la dernière commission aménagement. Le point numéro 28, il est très simple, nous avons un projet partenarial qui a été signé par un certain nombre d'entités, la métropole du Grand Paris qui vient abonder le projet Charenton-Bercy de 18 millions doit naturellement y figurer, elle n'y figurait pas jusqu'à présent et donc nous proposons bien entendu que la Métropole du Grand

Poirier soit maintenant partenaire et donc signe cet avenant au contrat de projet partenarial d'aménagement. Merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27 ° – AVIS SUR LE DOSSIER COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT ET LE DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNIQUE DE LA PHASE 1 DE L'OPERATION CHARENTON-BERCY

M. GAILHAC. – Il s'agit d'une demande d'avis sur le permis de construire Charenton-Bercy qui a été déposé au mois de juin dernier par UrbanEra. Le territoire qui a en charge l'instruction de ce dossier, bien sûr par délégation c'est la ville qui l'instruit, mais c'est l'EPT qui en a les prérogatives et donc, l'EPT interroge les différentes entités qui sont impactées par le projet Charenton-Bercy, dont Charenton bien évidemment, mais Paris aussi, le département également, et donc il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de donner un avis sur le dossier complet comprenant l'étude d'impact et le dossier de permis de construire de l'opération Charenton-Bercy dans le cadre de cette demande d'avis de l'EPT. Merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?
M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci Monsieur le Maire. Non, simplement, comme j'ai le pouvoir de Madame DENIS, je vous communique la consigne de vote qu'elle m'a indiquée, à savoir une opposition sur les deux délibérations à venir, en mettant en avant la résultante du débat que vous avez eu en commission notamment au sujet de ces inquiétudes sur les considérations environnementales. Donc je me fais son porte-voix ici. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? deux voix Qui s'abstient ? quatre voix.

La délibération est adoptée à la majorité.

28 ° – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA ZAC CHARENTON-BERCY

M. GAILHAC. – Alors là, cette fois, c'est un avis qui est porté, enfin, qui est demandé par la préfecture, qui se passe également dans le cadre de la procédure spécifique environnementale, et donc plus particulièrement sur la loi sur l'eau, qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique. La préfecture nous demande un avis sur cette loi sur l'eau qui est intégrée dans le projet environnemental qui est contenu dans le projet de ZAC de Charenton-Bercy. Merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Deux votes Qui s'abstient ? quatre abstentions.

La délibération est adoptée à la majorité.

29 ° – MODIFICATION DES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2024

M. TURANO. – Il s'agit de délibérer sur une modification des tarifs du stationnement sur voirie à compter du 1er mars, j'insiste, le 1er mars, puisque sur la note figure la date du 1er février 2024. Or, pour des raisons purement techniques, dues à une longue intervention de la part des opérateurs, cette modification entrera en vigueur à partir du 1er mars 2024. Donc le contrat de concession du service public pour l'exploitation du service du stationnement en ouvrage et sur voirie a pris effet le 3 avril 2017 pour une durée de 8 ans. Au regard de l'évolution des besoins des usagers, la ville de Charenton a procédé à une modification du stationnement entrée en vigueur au 1er février 2021. Après 3 années, la ville en partenariat avec son concessionnaire a travaillé à optimiser la politique du stationnement et sa réglementation pour un meilleur partage de l'espace public et donc une meilleure qualité de la vie des usagers. Les principales modifications proposées concernent la possibilité pour les résidents charentonnais à mobilité réduite et des professionnels à mobilité réduite également, de s'enregistrer auprès des services municipaux, ce qui leur permettra de ne pas avoir à se déplacer jusqu'à l'horodateur. Sur la base du volontariat, ce n'est pas une obligation, ces usagers PMR pourront être préinscrits de façon à ce que le pré-contrôle automatisé ne les retienne pas comme contrevenants. Ensuite, il est proposé la création d'un espace dédié, ciblé, et d'une tarification pour le stationnement des poids lourds et les camping-cars uniquement autorisés sur le secteur de l'île Martinet. Cela également pour éviter que des poids lourds ne se stationnent, comme c'est le cas actuellement, en centre-ville ou aux abords du bois de Vincennes, y compris pour les camping-cars aux abords du bois de Vincennes. Il est également proposé la modification des abonnements en surface pour les véhicules et les deux-roues motorisés et la modification des tarifs horaires à la journée pour les véhicules et les deux roues également. Et enfin, une revalorisation du forfait de post-stationnement minoré et plein pour les véhicules et les deux roues. La date de mise en application de ces nouveaux tarifs est donc fixée au 1er mars 2024. Il est proposé d'adopter les tarifs et les évolutions liées au stationnement sur voirie conformément à la note annexe en pièce jointe.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? huit abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (8 ABSTENTIONS : Monsieur MARTINS PEREIRA, Madame DENIS, Monsieur RAMBAUD, Madame CAMPOS BRETILLON, Monsieur TOURCHIK, Madame OUTIN, Monsieur SZERMAN, Monsieur LACAM-RODRIGUEZ)

30 ° – DEFINITION ET REGLEMENTATION DES REGIMES DEROGATOIRES RELATIFS AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AJOUT DE LA CATEGORIE PMR RESIDENT ET PROFESSIONNEL

M. TURANO. – Il s'agit d'un double vote puisque le dossier suivant concerne l'évolution de la réglementation et les régimes dérogatoires relatifs au stationnement pour la catégorie PMR, donc c'est un vote à part qui va faire l'objet

de proposer que les personnes à mobilité réduite (professionnels ou résidents) l'inscription sur une liste et n'aient pas à effectuer une démarche au cas par cas.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2024

M. TURANO. – On est dans le cadre des augmentations, des revalorisations, à hauteur de 3,8%, comme pour les précédents sujets. Pour l'année 2024, le taux de revalorisation proposé est de 3,8% en vertu de l'indice des prix à la consommation harmonisé en novembre 2023.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE RENOUVELER LA CONVENTION ANTAI FPS 2024-2026

M. TURANO. – Il s'agit de renouveler la convention de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions pour les FPS pour l'année 2024 à 2026 puisque cette convention initialement signée en 2018 depuis la date de l'entrée de la dépénalisation du stationnement doit être renouvelée tous les 3 ans. On arrive à échéance en décembre 2023 ; il est donc proposé de la renouveler pour la période jusqu'à 2026.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE METROPOLIS ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR VOIRIE

M. TURANO. – Il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Métropolis et la métropole du Grand Paris pour l'installation et l'exploitation de bandes de recharge pour véhicules électriques sur voirie. Dans le contexte de changement climatique, la ville agit activement en faveur des véhicules électriques en déployant des infrastructures de recharge. Actuellement, la ville compte 16 points de recharge. Pour rappel, il s'agit des points de recharge initialement dévolus à l'activité Autolib et qui ont été transformés en points de recharge de faible puissance puisqu'aujourd'hui, ce dispositif est exploité par le SIPPAREC et offre une puissance de recharge maximum de 7,4 kW maximum. Et donc il s'agit de proposer des bornes de recharge de capacité supérieure qui répondent à un usage résidentiel,

mais également de diversifier l'offre afin de pouvoir répondre aux besoins plus larges des usagers. C'est dans ce contexte que la Ville a sollicité Métropolis, exploitant des stations de recharge express allant de 50 à 150 kW et de bornes citoyennes de 22 kW retenues par la Métropole du Grand Paris à l'issue d'un appel à initiatives privées. Donc, il est proposé l'implantation de deux stations Métropolis, pour un total de 10 points de recharge. L'une se trouverait aux 16 avenue du Général de Gaulle, avec 4 points de recharge de 50 à 150 kW, plus un point de recharge de 22 kW, et une autre en face du 69 avenue de Gravelle, du côté du bois de Vincennes, avec 4 points de recharge de 50 à 150 kW, et un point de recharge à 22 kW sous réserve de la validation de la ville de Paris. Ce cadre contractuel induit la signature d'une convention entre la Ville, Métropolis et la métropole du Grand Paris, ainsi qu'un versement à la ville de 5 000 euros par point de charge, soit un total de 50 000 euros, et ce versement relatif au droit d'entrée par place n'aura lieu de fait qu'une seule fois l'année d'installation. Et par ailleurs, il est prévu que dès lors que les résultats de la société seront positifs, une redevance variable de 50% des résultats nets de l'entreprise seront redistribués aux communes bénéficiaires, et ce, sur la totalité de la durée du contrat. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

34 ° – IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAPER)

Mme MAGNE. – Donc dans la suite de la loi de transition énergétique de 2015, la loi d'accélération des énergies renouvelables, dite loi APER, votée en mars 2023, donne les objectifs pour atteindre en 2030 33% d'énergies renouvelables. Donc une des mesures afin de permettre d'atteindre ces pourcentages est, au niveau des communes, de définir pour une durée de 5 ans des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, donc à la fois solaire, géothermie et chaleur renouvelable. Ces zones seront considérées comme préférentielles et prioritaires. Des mécanismes financiers incitatifs proposés par l'État permettront d'encourager des développeurs à se diriger vers ces zones. Par contre, des projets hors zone pourront malgré tout être proposés, mais ils devront être soumis à un comité de projet obligatoire. L'analyse des données relatives au potentiel sur la ville de Charenton en matière d'énergie renouvelable nous a amené à proposer l'ensemble de la commune dans cette inscription de zones, donc dites ZAPER, zones d'accélération de production des énergies renouvelables. Ces zones doivent être soumises à l'avis du public et ensuite délibération prise avant le 31 décembre de cette année donc cette concertation préalable a eu lieu du 21 novembre au 1er décembre dernier sur le site de la ville, sur la page d'accueil avec présentation des cartes des différentes zones selon les trois types d'énergies renouvelables proposées. Les habitants avaient donc la possibilité de donner leur avis : une trentaine l'ont fait et aucune contribution n'a été enregistrée donc une fois adoptée par le Conseil Municipal cette cartographie sera transmise au référent préfectoral ainsi qu'à l'établissement public Paris-Est-Marne-et-Bois. Voilà, merci Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?
Monsieur RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Oui merci Monsieur le Maire, juste une question sur la consultation publique en fait, là moi je m'étonne qu'il n'y ait eu aucun retour, je souhaitais savoir les modalités de publication qu'il y a eu, de publicité. Enfin il y a eu une publicité dans le Charenton Magazine, une information, parce que moi personnellement je n'ai rien vu, donc peut-être qu'il ne faut pas s'étonner de ne pas avoir de retour.

Mme MAGNE. – Compte tenu des délais que nous ont imposés l'État sur le vote de ces zones, il n'y a pas eu de communication dans le Charenton Magazine parce que ça ne tombait pas au bon moment. Il y en a eu dans la newsletter, de mémoire, et puis c'était en première page d'accueil sur le site de la ville. Il y a quand même eu une trentaine de personnes qui sont allées le consulter, bon, ça n'est pas non plus énorme. Cela dit, la plupart des villes qui l'ont fait n'ont pas forcément eu de consultation. Et c'est vrai que les délais que nous ont imposés l'État dans cette démarche ont été très courts, donc on a fait comme on a pu dans les délais impartis qui nous ont été imposés.

M. GICQUEL. – Sincèrement, je pensais que le délai du 31 décembre allait nous être reporté un petit peu plus tard sur 2024 puisqu'on a été informé de cette démarche très tardivement pendant l'été. Oui, il faut considérer que c'est assez regrettable que l'État, qui peine souvent à répondre à nos sollicitations, là, soit en mode accéléré au détriment, effectivement, d'un véritable travail de fond par la collectivité, d'une réflexion et ensuite d'une proposition et d'un partage et d'une concertation avec la population. Donc tout ça fait partie de ces procédures multipliées et démultipliées sur les appels à projets qui, en général, n'aboutissent pas à grand-chose.

Merci Madame MAGNE pour ces précisions. Je mets donc aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35 ° – ADHESION AMORCE - RESEAU NATIONAL DES COLLECTIVITES ENGAGES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

M. GICQUEL. – Le point suivant, je vais demander à Pascal TURANO et à Madame MAGNE de bien vouloir sortir. Le point sera présenté par Lorenzo SCAGLIOSO.

M. SCAGLIOSO – La présente délibération vise à proposer l'adhésion de notre collectivité à l'AMORCE, donc l'AMORCE est une association loi de 1901 et qui constitue donc un réseau de collectivités territoriales et de professionnels. Elle vise à accompagner et à informer à travers son expertise les collectivités et donc ses professionnels du secteur privé également sur tout ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, de l'énergie, des réseaux de chaleur, de froid et d'eau à la faveur de compétences techniques, économiques, juridiques et fiscales également. Donc chaque année, l'Assemblée Générale de cette association se réunit afin de déterminer le montant de la cotisation annuelle. Donc au titre de l'année 2024, le montant de la cotisation pour notre commune s'élève donc à 1170 euros, dont une part fixe à hauteur de 518 euros et une part variable de 652 euros,

qui s'avère définie en fonction du nombre d'habitants ainsi que de la puissance existante des réseaux de chaleur en fonctionnement. Ainsi, compte tenu de l'engagement de notre municipalité sur ces divers enjeux évoqués antérieurement, il est proposé, d'adhérer à cette association à compter de l'année 2024 au titre des compétences afférentes à la gestion de l'eau, de l'énergie, ainsi que des réseaux de chaleur. Par ailleurs, il est également proposé de désigner Mme Marie-Hélène MAGNE pour représenter la ville de Charenton-le-Pont en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que M. Pascal TURANO en tant que membre suppléant. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix la délibération et les désignations du titulaire et du suppléant. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

36 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER JUSQU'A DOUZE DEROGATIONS ANNUELLES AU REPOS DOMINICAL AUX COMMERCES DE DETAIL ET AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

M. MAZURE. – Comme vous le savez, le code de travail permet d'accorder des dérogations au repos hebdomadaire du dimanche pour les établissements de commerce de détail et les concessionnaires automobiles situés sur la commune. Une exception est prévue pour les commerces alimentaires de détail, dont la surface de vente est supérieure à 400 m², pour lesquels il sera déduit du nombre maximal de 12 dimanches le nombre de jours fériés légaux travaillés dans l'année, dans la limite de 3, ce qui porterait pour ces commerces le nombre maximum de dimanches à 9. Cette possibilité est accordée pour le Maire par délégation du Conseil Municipal. Le nombre réaliste de dimanches supplémentaires doivent être arrêtés au 31 décembre 2023 pour l'année suivante et doivent également faire l'objet d'un avis conforme de la Métropole du Grand Paris par délibération du prochain Conseil métropolitain du 20 décembre 2023. L'objet de la présente délibération est donc d'autoriser Monsieur le Maire à accorder des dérogations au repos hebdomadaire du dimanche pour les établissements de commerce de détail et les concessionnaires automobiles situés sur la commune. Vous avez sur la délibération donc la liste des dimanches demandés pour 2024 pour tout commerce, pour le secteur de la parfumerie et pour les concessions automobiles. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MAZURE. – Excusez-moi, si vous voulez, j'aurais juste une petite précision par rapport à ce que j'ai entendu en début de séance de Conseil Municipal. Il y a un esprit chagrin, c'est quelque peu ému du peu d'ampleur du dernier marché de Noël. Alors je voulais rectifier quelque chose, c'est qu'il y avait deux fois plus de commerçants, il s'est tenu sur cinq jours, et a connu quand même une fréquentation assez intéressante, malgré une invitée peu désirée la pluie, mais c'est sûr que si elle était venue pour faire des claquettes comme a pu le chanter Nougaro, je pense qu'on aurait eu plus de fréquentation. Merci.

M. GICQUEL. – Merci de ce trait d'humour pour conclure cette séance ou quasiment. Donc, unanimité sur ce dossier, surtout avec la sortie du commentaire de Joël MAZURE, qui permet de reprendre un peu le chant. Donc, unanimité sur les esprits chagrins.

37 ° – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 DU SIFUREP, DU SICCV, DU SIPPAREC, DU SIGEIF

M. GICQUEL. – Alors, sur le point suivant qui n'est pas soumis vote. Il s'agit de la présentation des rapports d'activité 2022 SIFUREP, SICCV, SIPPAREC et SIGEIF, vous avez donc obtenu, reçu, lu et parcouru les rapports. Est-ce qu'il a, au-delà de la commission CCSPL qui s'est tenue, en bonne et due forme, des remarques ou des observations ? Non, d'accord. Donc pas de remarques particulières, donc c'est le conseil prend acte de ces rapports. Je vous remercie. Et je vous souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités.

L'ordre du jour arrive à son terme, bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22 h 30.

Monsieur le Maire

Hervé GICQUEL



La secrétaire de séance

Lorenzo SCAGLIOSO

